



INTER-COMMISSION
« Environnement et développement durable
Services publics et services aux publics »

Réunion du 26 avril 2017

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	6
AVIS ÉMIS EN INTER-COMMISSION.....	31
LISTE DES DOCUMENTS.....	32
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET AVIS « 7 BIS ».....	33

COMPTES RENDUS DE LA RÉUNION

« ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS » du 26 avril 2017

Présidents : Michèle PAPPALARDO, Cour des Comptes
Pierre-Yves GEOFFARD, CNRS et École d'économie de Paris (EEP)

Rapporteurs : Sylvain MOREAU, Ministère de la transition écologique et solidaire,
Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Claire PLATEAU, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Jean-Louis LHÉRITIER, Ministère des solidarités et de la santé,
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation
et des statistiques (Drees).
Cédric AFSA, Ministère de l'Éducation nationale,
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

Responsables des commissions : Catherine BELLER (01 41 17 52 67)
Yara MAKDESSI (01 41 17 38 59)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	Introduction.....	6
II.	Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques dépendant de la commission Services publics et services aux publics.....	6
III.	Santé et environnement.....	13
IV.	Proposition d'avis.....	29
V.	Conclusion.....	30

Liste des participants

Samir ACHOUR	Secrétariat général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) à l'étranger
Cédric AFSA	Ministère de l'Éducation nationale Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
Isabelle ANXIONNAZ	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Typhaine AUNAY	Ministère de l'Intérieur
Sophie BARRAL	Service parisien de santé environnementale
Aude BAULIN	Conseil économique, social et environnemental (Cese)
Catherine BELLER	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Jacky BONNEMAINS	Association Robin des Bois
Agnès BOSCHET	Abg-3D Wikane
Fabrice BOUQUET	Fédération nationale de la mutualité française
Justine BRAESCH	Force ouvrière (FO)
Chrystelle BRULE	Secrétariat général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) à l'étranger
Jean-René BRUNETIÈRE	Chaire d'économie du climat
Sébastien CANCEL	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Catherine CARRÉ	Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
François CLANCHÉ	Ministère de l'Intérieur Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
Guy CLUA	Association des maires ruraux de France
Patricia COLSON	Secrétariat général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) à l'étranger
Robin DEGRON	Cour des comptes
Gaëlle DERONZIER	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
Anne DOUSSIN	Institut de veille sanitaire
Aurélie DUBOIS	Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Claire-Lise DUBOST	Ministère des solidarités et de la santé Direction recherche, études, évaluation et statistiques (Drees)
Gérald DUMAS	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Patrice DURAN	Président du Conseil national de l'information statistique (Cnis) École normale supérieure Paris - Saclay
Louis ERB	Confédération générale du travail (CGT)
Raphaëlle FLEUREUX	Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (Genes)
Maud GALLAY	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
Véronique GASTE	Ministère de l'Éducation nationale Direction générale de l'enseignement scolaire

Mélanie GAUCHE	Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Guillaume GAY	Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Franck GÉNITEAU	Observatoire régional de santé du Centre – Val de Loire
Pierre-Yves GEOFFARD	École d'économie de Paris (EEP)
Louis GUEDON	Association nationale des élus du littoral (Anel)
Nathalie GUIGNON	Ministère des solidarités et de la santé Direction recherche, études, évaluation et statistiques (Drees)
Ghislaine HIERSO	Association française des Petits Débrouillards
Émilie HILLION	Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) Direction générale de la prévention des risques (DGPR)
Sylvia JACOB	Ministères des solidarités et de la santé Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
Marianne JUILLARD	Ministère de l'Éducation nationale Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
Renaud LEGAL	Ministère des solidarités et de la santé Direction recherche, études, évaluation et statistiques (Drees)
Simon LEPROUX	Observatoire de la santé du Limousin
Émelyne LEQUY	Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)
Jean-Louis LHÉRITIER	Ministère des solidarités et de la santé Direction recherche, études, évaluation et statistiques (Drees)
Céline MAGNIER	Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Yara MAKDESSI	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Françoise MAUREL	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
Bénédicte MEURISSE	Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (Seeidd)
Valéry MORARD	Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Sylvain MOREAU	Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Jean-Nicolas ORMSBY	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)
Michèle PAPPALARDO	Cour des comptes
Norbert PAQUEL	Canope
Olivia PEROL	Centre Léon Bérard
Laura PICAVEZ	Force ouvrière (FO)

Mathilde PICHOT UTRERA	Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Claire PLATEAU	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) Études et synthèses économiques
Annabelle PRIN COJAN	Entreprises pour l'Environnement
Kiran RAMGOLAM	Ville de Paris
Cyril RIZK	Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales Institut des hautes études de sécurité et de la justice
Manuelle SALATHÉ	Observatoire national interministériel de la sécurité routière
Jean-Sébastien SAUVOUREL	Villes de France
Amandine SCHREIBER	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) Statistiques démographiques et sociales
Marion SELZ	Ingénieur de recherche retraité
Jack SIEMIATYCKI	Université de Montréal
Maxence TEMPS	Entreprises pour l'Environnement
Cécile THOMAS-JOENNE	Service parisien de santé environnementale
Mustapha TOUAHIR	Ministère de l'Éducation nationale Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
Gilles TOUTIN	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
Guillaume TOUZÉ	Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
Vérène WAGNER	Institut de veille sanitaire
Marie ZINS	Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)
Erik ZOLOTOUKHINE	Centre national de la recherche scientifique (CNRS) Centre Maurice Halbwachs

La séance est ouverte à 14 heures 30.

.I INTRODUCTION

Pierre-Yves GEOFFARD, CNRS et École d'économie de Paris (EEP)

L'inter-commission « Environnement et développement durable, Services publics et services aux publics » se réunit ce jour sur le thème commun de l'environnement et de la santé. Je salue la présence amicale de Patrice Duran, président du Cnis, et d'Isabelle Anxionnaz, nouvelle secrétaire générale adjointe du Cnis. Cette séance sera coprésidée par Michèle Pappalardo, présidente de la commission environnement et développement durable, qui introduira le thème santé environnement en seconde partie. Nous devons également examiner les enquêtes relevant du champ de la commission Services publics et services aux publics. Sans plus tarder, je vous propose d'examiner les projets d'enquêtes statistiques.

.II EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ DES PROJETS D'ENQUÊTES STATISTIQUES DÉPENDANT DE LA COMMISSION SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

2.1. Enquête nationale sur la santé des élèves de grande section de maternelle (Année scolaire 2018-2019)

Nathalie GUIGNON, Ministère des solidarités et de la santé, Drees

L'enquête nationale sur la santé des élèves de grande section de maternelle s'inscrit dans le dispositif d'enquêtes de santé en milieu scolaire mis en place en 1999. Il résulte d'un partenariat entre les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale. Trois niveaux scolaires sont alternativement enquêtés : grande section de maternelle (GSM), CM2 et 3^{ème}. L'enquête a été réalisée sur une périodicité annuelle jusqu'en 2010, puis biennale, ce qui revient à enquêter un niveau scolaire tous les six ans contre trois auparavant.

La prochaine enquête 2018-2019 sera réalisée auprès des élèves de GSM dans le but suivant :

- mieux connaître la santé de l'enfant pour éclairer la politique éducative et de santé ;
- décrire l'évolution des indicateurs de santé notamment sous l'angle des inégalités sociales ;
- fournir des indicateurs régionaux, notamment aux Agences régionales de santé (ARS).

Concernant le protocole de l'enquête :

Champ : France métropolitaine + DROM, élèves de GSM des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. La taille de l'échantillon est importante (30 000 élèves/environ 4 600 écoles publiques et privées). Elle assure une représentativité au niveau national et selon les nouvelles grandes régions. La régularité du recueil permet le suivi temporel des indicateurs. Le recueil est confié à des professionnels de santé, médecins et infirmières de l'éducation nationale, et non à des enquêteurs externes. Le protocole est basé sur trois sources de collecte fiables et complémentaires :

- entretien avec les parents (habitudes de vie, accidents de la vie courante, asthme,...) ;
- carnet de santé (informations à la naissance, vaccinations) ;
- examen de santé de la sixième année (poids, taille, vue, audition, bucco-dentaire).

La limite de l'enquête est de ne pas fournir de données infra-régionales en raison de la taille de l'échantillon.

Les thématiques abordées par l'enquête sont les suivantes :

- surpoids (poids et taille mesurés et non déclarés) ;
- santé bucco-dentaire ;
- troubles sensoriels ;
- habitudes de vie (temps passé devant un écran, activités en plein air, habitudes alimentaires,...) ;
- prévalence de l'asthme (pathologie chronique la plus fréquente chez l'enfant, seule source d'information) ;
- accidents de la vie courante ;
- couverture vaccinale ;

- données sociales et conditions de vie.

Ce dispositif d'observation est incontournable, car il existe peu de sources de données sur cette tranche d'âge au niveau national, à l'exception de quelques enquêtes locales menées en région. Cette tranche d'âge n'est pas interrogée dans l'enquête santé européenne. La seule source d'information sur cette tranche d'âge est la cohorte ELFE (Étude longitudinale française depuis l'enfance), qui permet d'avoir des données en longitudinal mais qui ne permet pas de suivi en évolution et aborde des thématiques différentes, plus orientées vers la recherche. C'est un outil d'observation complémentaire aux enquêtes de santé en milieu scolaire. Par ailleurs, les données sont largement mobilisées par les pouvoirs publics et alimentent de nombreux rapports (DGS, DGESCO). Les enquêtes sont un outil indirect d'évaluation du programme national nutrition santé (PNNS) et leurs données sont utilisées par les ARS dans les programmes régionaux de santé. Les données sur la surcharge pondérale sont ainsi inscrites comme indicateurs dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Manuelle SALATHE, Observatoire national interministériel de la sécurité routière

Étudiez-vous également le sommeil ? Dans les accidents de la vie courante, incluez-vous les accidents de la route ?

Nathalie GUIGNON, Ministère des solidarités et de la santé, Drees

L'enquête inclut des questions sur les heures de lever et de coucher. Les accidents de la route sont quant à eux inclus dans le champ de l'enquête, les effectifs les concernant sont faibles.

Manuelle SALATHE, Observatoire national interministériel de la sécurité routière

Avec le développement des trajets piétons, à trottinette ou en vélo, c'est une problématique à prendre en compte à cet âge.

Nathalie GUIGNON, Ministère des solidarités et de la santé, Drees

Effectivement, nous relayerons votre remarque à notre partenaire Santé publique France, responsable du volet de l'enquête sur les accidents de la vie courante.

Maud GALLAY, Commissariat général à l'égalité des territoires

En l'absence de données infra-régionales, prévoyez-vous une approche par géographies prioritaires (éducation nationale ou politique de la ville) ?

Nathalie GUIGNON, Ministère des solidarités et de la santé, Drees

Nous pouvons mener des analyses en fonction des géographies prioritaires par référence à la profession des parents ou aux zones d'éducation prioritaires.

Sophie BARRAL, Ville de Paris

Est-il possible pour les villes de récupérer les résultats de l'enquête concernant leur territoire ?

Nathalie GUIGNON, Ministère des solidarités et de la santé, Drees

Les données sont mises à disposition sur un réseau réservé aux chercheurs. L'ARS Île-de-France analyse ces données. Pour la ville de Paris, tout dépend de la taille de l'échantillon et de sa représentativité.

Jean-Nicolas ORMSBY, Anses

Le temps passé sur écran est-il considéré comme un indicateur de sédentarité ?

Nathalie GUIGNON, Ministère des solidarités et de la santé, Drees

Oui. Nous le croisons avec les données sur la surcharge pondérale.

La demande d'opportunité relative à l'enquête nationale sur la santé des élèves de grande section de maternelle (Année scolaire 2018-2019) est approuvée à l'unanimité.

2.2. Enquête Cadre de vie et sécurité (CVS)

Amandine SCHREIBER, Insee

Le dispositif existe depuis 2007. Nous avons donc produit une décennie d'enquêtes. Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Insee, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), la maîtrise d'œuvre étant assurée par l'Insee.

Un groupe de concertation et d'exploitation créé en 2015 réunit :

- des partenaires (Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences, Commissariat général à l'égalité des territoires, Sous-direction de la statistique et des études du ministère de la justice, ...);
- des utilisateurs (Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales, Institut national d'études démographiques, Sciences-Po, ...);
- les maîtrises d'ouvrage (MOA).

Cet espace de concertation et d'échange sur l'enquête est ouvert à tout participant qui en émettrait le souhait auprès du Cnis.

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

- connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes au cours du passé récent ;
- analyser les caractéristiques socio-démographiques des victimes ;
- estimer la part des victimes qui ont porté plainte ;
- effectuer des comparaisons en tendance avec les données administratives sur les faits constatés ;
- mesurer le sentiment d'insécurité ;
- analyser les effets de la victimation subie.

Depuis plusieurs années, la question de l'annualité de l'enquête est soulevée. Le Cnis a consacré plusieurs séances pour en débattre, dont celle du 24 novembre 2015 qui a réuni les producteurs de statistiques relatives à la sécurité (SSMSI, SDSE, ONDRP, Insee). La séance du 5 septembre 2016 a porté sur les comparaisons internationales, les enjeux méthodologiques liés aux dispositifs de collecte, les dispositifs d'enquêtes sur les usages de drogues. Le 4 octobre 2016, il a été décidé de déposer une demande d'opportunité pour l'enquête de 2017 et les conclusions de la séance du 5 septembre ont été rappelées. Elles constatent une demande sociale croissante sur le thème et préconisent le développement des exploitations et de la diffusion, la conservation d'une approche multi-source, l'utilisation de comparaisons internationales et l'examen des méthodes.

Le double besoin d'informations conjoncturelles et structurelles a été réaffirmé. Pour y répondre, le dispositif doit évoluer, ce qui implique d'instruire de nombreuses questions méthodologiques :

- quelle taille d'échantillon serait nécessaire pour une mesure suffisamment précise des évolutions annuelles ?
- quel gain apporterait un dispositif en panel ?
- quel mode de collecte (unique ou multi) pour mesurer les variations annuelles ?
- quelle temporalité pour les besoins structurels ?
- quel protocole de collecte, sous contrainte financière, mettre en place pour répondre aux besoins ?

Deux dispositifs expérimentaux ont été proposés pour 2018 et 2019 :

- 1 — L'introduction de questions de victimation dans le panel de l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV) en 2018 et 2019

L'ajout de quinze questions dans SRCV en 2018 et 2019 a été acté lors du dernier comité de pilotage de l'enquête (février 2017) avec des questions « ménage » (7) et des questions « individuel » (8) et une

interrogation en face-à-face, sans modification du dispositif SRCV. Les données 2019 seront disponibles à l'automne 2020.

• 2 — Une panélisation partielle des enquêtes CVS 2018 – 2019

Une panélisation partielle de l'enquête CVS est à l'étude pour assurer la stabilité des séries et des expérimentations (panel et multimode). Les réflexions devront associer les maîtrises d'ouvrage, la division Sondages, la division Recueil et traitement de l'information et la division Maîtrise d'œuvre des activités d'enquêtes de l'Insee. Le calibrage du dispositif dépendra des moyens alloués.

Le calendrier de mise en place du nouveau dispositif serait le suivant :

- 2017-2018 : instruction des questions méthodologiques ;
- 2018-2019 : mise en place des tests ;
- 2020 : exploitations des données et expertise et présentation au groupe de concertation et d'exploitation et au Cnis ;
- 2021 : mise en œuvre.

Pour ces raisons, la demande d'opportunité porte sur les années 2018 et 2019.

Les réflexions menées depuis 2016 sur le questionnement se poursuivent parallèlement. Elles portent sur un questionnaire central pour recenser des victimations, des modules aperiodiques sur les thèmes actuels structurels (violences avant N-2, conséquence des victimations,...) et la réponse à des besoins nouveaux.

En 2016, deux groupes de travail ont été mis en place :

- infractions économiques (SSMSI) ;
- infractions à caractère discriminatoire (ONDRP).

Le calendrier prévisionnel est établi comme suit :

- 2017 : test des deux nouveaux modules ;
- 2018 : insertion des nouveaux modules (sous réserve de l'accord du Comité du label) ;
- 2019 : stabilisation du questionnaire.

Le module « Tromperies et corruption » (SSMSI) vise à compléter le module « Escroqueries bancaires » introduit dans l'enquête en 2010 pour recenser et décrire les fraudes à la consommation ou escroqueries, arnaques ou tromperies subies en tant que consommateur ou usager, et déceler des phénomènes de corruption passive.

Le module « Infractions à caractère discriminatoire » (ONDRP) vise quant à lui à enrichir le questionnaire existant (description atteintes), proposer un module « de rattrapage » et étendre le questionnement aux situations de la vie courante (complications ou refus dans l'accès à des droits ou services, actes blessants ou comportements dévalorisants d'origine discriminatoire).

Les enquêtes CVS 2018-2019 s'inscrivent dans la continuité du dispositif. Le champ couvre les logements ordinaires en France métropolitaine. Le plan de sondage 2018 prévoit à cet égard un sur-échantillon sur les quartiers prioritaires et une taille d'échantillon de 22 800 logements (contre 21 700 en 2017), avec une sous-représentation des personnes âgées de 75 ans ou plus. Le plan de sondage 2019 ne prévoit pas de sur-échantillon sur les quartiers prioritaires et la taille d'échantillon dépendra des moyens alloués à l'enquête. Enfin, le questionnement prévoit trois questionnaires (QM/QI/QAA) et une traduction complète des questionnaires étrangers en quatre langues.

Valéry MORARD, Ministère de la transition écologique et solidaire, SDES

Vous indiquez ne pas disposer d'échantillon à ce jour. Avez-vous néanmoins une idée de la taille de l'échantillon nécessaire pour assurer une comparaison multimodes, notamment avec internet et en face à face ?

Amandine SCHREIBER, Insee

Nous n'avons pas fixé de taille minimale. Nous avons engagé des discussions avec la division des sondages. Nous envisageons de réinterroger l'ensemble des répondants à l'enquête en 2018 : certains en face à face et les autres par téléphone ou internet/papier. Mais les questions méthodologiques ne sont pas encore instruites et elles seront contraintes par les budgets.

Jean-Sébastien SAUVOUREL, Villes de France

Quel est le mode de restitution des données aux collectivités territoriales ? Est-il possible d'en obtenir sur un panel géographique restreint de la ville ?

Amandine SCHREIBER, Insee

La représentativité territoriale est une question souvent abordée, mais malgré la taille conséquente de l'échantillon, nous ne l'assurons pas.

Claire PLATEAU, Insee

L'enquête prend-elle en compte les indicateurs des objectifs de développement durable, notamment celui sur la bonne gouvernance ?

François CLANCHE, Ministère de l'Intérieur, SSMSI

Nous suivons ce sujet de près. L'introduction d'un module sur la corruption passive est en ligne avec les objectifs de développement durable. Le questionnaire devrait par ailleurs inclure des données sur la violence psychologique dès que les travaux internationaux et européens sur sa définition et des questions communes aux pays seront prêts. Le questionnaire ne répond pas encore à toutes les questions posées par les objectifs du développement durable, mais il évolue dans ce sens.

Guy CLUA, Association des maires ruraux de France

Les territoires ruraux seront-ils impactés par l'enquête ?

Amandine SCHREIBER, Insee

Les territoires ruraux sont représentés dans l'enquête. Des statistiques fournies au CGET les comparent d'ailleurs.

François CLANCHE, Ministère de l'Intérieur, SSMSI

Les exploitations de l'enquête réalisées systématiquement par le SSMSI depuis l'année dernière prennent en compte toutes les catégories de la victimation en distinguant l'agglomération parisienne, les grandes, moyennes et petites villes et les territoires ruraux. Par ailleurs, le service ministériel de la sécurité intérieure met à disposition des chercheurs des données localisées par commune sur la délinquance enregistrée par les forces de sécurité. Les chercheurs peuvent donc accéder à un fichier d'analyse. Les données locales sur la délinquance sont ainsi complétées grâce aux données de la gendarmerie et de la police. Les types de territoires et grandes régions apparaissant les plus impactés par la délinquance dans l'enquête se retrouvent généralement dans les données de la délinquance enregistrée. Sur les aspects géographiques, nous notons une convergence.

Pierre-Yves GEOFFARD, CNRS et École d'économie de Paris (EEP)

En l'absence d'autres questions, nous considérons que le sujet est traité. Je vous remercie d'avoir pris en compte les remarques de la commission sur l'évolution du dispositif et soumetts cette demande d'opportunité à votre avis.

La demande d'opportunité de l'enquête Cadre de vie et Sécurité (CVS) est approuvée à l'unanimité.

2.3. Enquête sur le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS)

Marianne JUILLARD, Ministère de l'éducation nationale, Depp

Nous renouvelons la demande d'opportunité de l'enquête sur le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS) pour cinq ans. Son objectif est de disposer d'informations sur les actes de violence en milieu scolaire.

L'enquête SIVIS a été précédée de l'enquête administrative SIGNA de 2002 à 2006 qui visait à recenser les faits de violence. Cette dernière a été abandonnée en 2007 au profit de l'enquête statistique SIVIS labellisée par le Cnis. Parallèlement, en 2011, 2013 et 2017, une enquête statistique de victimation labellisée par le Cnis a été menée auprès des collégiens. En 2015, la première enquête statistique de victimation auprès des lycéens, également labellisée par le Cnis, a été réalisée.

L'objectif de l'enquête est de recueillir le point de vue des chefs d'établissement sur les phénomènes de violence en milieu scolaire. Son champ couvre les établissements des premier et second degrés publics et privés, en France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte), soit 51 700 écoles et 11 300 établissements du second degré.

Le mode de collecte repose sur un questionnaire web mis à disposition sur le réseau intranet académique. Pour le second degré, l'enquête est complétée par les chefs d'établissement (délégation possible) et dans le premier degré, par les IEN (inspecteurs de l'éducation nationale).

Depuis la rentrée de 2012, le second degré privé a été intégré dans l'enquête. À la rentrée 2013, l'échantillon du second degré public a été renouvelé : 3 300 établissements ont été interrogés contre 6 300 auparavant et la représentativité départementale a été abandonnée au profit de la représentativité académique. À la rentrée 2016, l'enquête a été relancée dans le premier degré. À la rentrée 2017, nous renouvelerons l'échantillon du second degré.

L'échantillon actuel est composé dans le second degré public de 3 300 établissements. Nous visons une représentativité académique, mais le taux de réponse reste insuffisant pour garantir une précision académique satisfaisante. Dans le second degré privé, nous comptons 300 établissements et dans le premier public, 200 circonscriptions soit environ 7 300 écoles. En 2017, l'échantillon sera renouvelé et de taille réduite pour faciliter les relances et limiter la non-réponse. Dans le second degré public, environ 1 000 établissements seraient enquêtés. Nous visons une représentativité nationale, mais des extensions académiques sont envisagées. Nous conserverons dans le second degré privé 300 établissements et dans le premier degré public, 200 circonscriptions, en nous réservant la possibilité d'interroger les écoles privées dans le premier degré.

L'enquête SIVIS comprend deux questionnaires :

- Questionnaire incidents
Son objectif est de dénombrer et caractériser les incidents graves à travers les questions suivantes : « Y a-t-il eu des faits de violence au cours du mois ? Si oui, de quelle nature ? (type de fait, lieu, auteur, victime, circonstances, suite) ». Il est rempli mensuellement et décrit les grandes caractéristiques des faits de violence.
- Questionnaire climat scolaire (second degré uniquement)
Son objectif est de caractériser le climat trimestriel dans l'établissement à travers six questions portant sur l'ambiance générale, les relations entre membres de l'établissement, ainsi qu'entre élèves et adultes, et sur la sécurité avec un indicateur allant de 1 à 5 et des réponses de « très mauvais » à « très bon » avec une modalité moyenne.

Les résultats sont diffusés dans une note d'information annuelle en novembre. Nous contribuons à la revue de la Depp « Repères et références statistiques » et aux rapports de l'ONDRP et de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH). En 2016, nous avons rédigé un article dans un ouvrage collectif dirigé par Eric Debarbieux.

Marion SELZ

L'enquête permet-elle d'appréhender le harcèlement ?

Marianne JUILLARD, Ministère de l'éducation nationale, Depp

Le harcèlement fait partie des circonstances des actes de violence recensés. La réponse reste à l'appréciation du chef d'établissement.

Mustapha TOUAHIR, Ministère de l'éducation nationale, Depp

Les enquêtes de victimation menées auprès des élèves apportent des précisions sur ce sujet.

Pierre-Yves GEOFFARD, CNRS et École d'économie de Paris (EEP)

Il arrive que nous disposions d'informations provenant à la fois des élèves et des chefs d'établissement.

Marion SELZ

Le problème du harcèlement est souvent évoqué, mais semble nié par les responsables politiques. L'enquête SIVIS serait l'occasion de le mettre en exergue.

Pierre-Yves GEOFFARD, CNRS et École d'économie de Paris (EEP)

Les données de cette enquête sont-elles diffusées, appréhendées ou utilisées par des chercheurs ?

Marianne JUILLARD, Ministère de l'éducation nationale, Depp

Les données sont mises à disposition au CASD (Centre d'accès sécurisé aux données), mais je n'ai pas davantage d'information sur leur utilisation.

Pierre-Yves GEOFFARD, CNRS et École d'économie de Paris (EEP)

Il serait utile d'interroger le CASD. Il arrive que les chercheurs utilisent ses données sans nécessairement faire de retour à l'administration. Je rappelle aux utilisateurs de signaler aux producteurs d'enquêtes l'usage qu'ils font de leurs données. Cette information est utile dans l'examen des demandes d'opportunité.

Erik ZOLOTOUKHINE, CNRS (Centre Maurice Halbwachs)

Nous pouvons fournir des indications sur certaines sources, si le Cnis le souhaite.

Pierre-Yves GEOFFARD, CNRS et École d'économie de Paris (EEP)

Je vous remercie pour cette suggestion.

La demande d'opportunité pour l'enquête sur le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS) est approuvée à l'unanimité.

2.4. Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Françoise MAUREL, Secrétariat général du Cnis

Je vous informe de la réception d'une demande d'accès à des sources administratives à des fins statistiques au titre de l'article 7 bis de la loi de 1951 de la part du service statistique ministériel de l'enseignement supérieur (Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques - SIES). Il demande l'accès aux comptes individuels retraite d'un sous-ensemble des personnels titulaires de la fonction publique d'État, à savoir les personnels âgés de plus de cinquante ans des Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans la catégorie sédentaire. L'objectif de cette demande est de réaliser des études et des prévisions de départs en retraite des agents à des fins de gestion des ressources en personnel de l'enseignement supérieur. Ces travaux d'étude nouveaux seraient réalisés ponctuellement et feraient l'objet d'une restitution sous forme de notes d'information du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

.III SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

La santé et l'environnement est un sujet d'actualité qui suscite de nombreux échanges. Notre propos se concentre aujourd'hui sur son lien avec l'information et les statistiques. Les six interventions de cette réunion sont organisées en deux ensembles. Le premier vise à vous apporter une vision synthétique des outils généralistes, nationaux, territoriaux et de la société civile. Le second ensemble porte sur des sujets plus ciblés, tels que les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'impact sanitaire de la pollution de l'air en France métropolitaine et la cohorte « Constances ».

3.1. Présentation du Plan national santé environnement (PNSE-3)

Émilie HILLION, Ministère de la transition écologique et solidaire, DGPR

Je représente le bureau Santé environnement de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR). Le PNSE 3 2015-2019 répond à la feuille de route gouvernementale sur les questions de la santé environnement. Il est prévu par la loi de santé publique et renouvelé tous les cinq ans. Trois plans se sont succédé jusqu'à présent :

- PNSE1 (2004-2008) : plan prévu par la loi de santé publique fait suite aux orientations de la Charte de l'environnement et stratégie européenne de l'Organisation mondiale de la santé ;
- PNSE2 (2009-2013) : Grenelle de l'Environnement ;
- PNSE3 (2015-2019) : conférences environnementales (2014-2016), enrichies des engagements pris à la COP21 en 2016.

Le PNSE occupe une place transversale et centrale dans les stratégies et plans en santé environnement, en intégrant par exemple le plan national de la qualité de l'air intérieur ou le plan micropolluants. Il agit en interface avec d'autres plans, comme les plans cancer, santé au travail, radon, chlorderécone et la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. Le PNSE n'a pas vocation à remplacer les autres plans, mais à établir des priorités en santé environnement en donnant une vision globale et une cohérence à l'ensemble.

Le PNSE 3 comprend 107 actions répondant à quatre enjeux principaux :

- répondre aux enjeux de santé posés par les pathologies en lien avec l'environnement ;
- répondre aux enjeux de connaissance des expositions, de leurs effets et les leviers d'action ;
- soutenir la recherche en santé environnement ;
- renforcer la dynamique dans les territoires, l'information, la communication et la formation.

Des recommandations suite à l'évaluation du PNSE2 ont été reprises, comme la prise en compte de la notion d'exposome. L'exposome consiste à prendre en compte la totalité des voies et sources d'exposition tout au long de la vie d'un individu. Elle est à relier aux effets cocktails et à l'interaction des différents produits. Il est difficile d'établir des corrélations entre les expositions et les pathologies en raison du nombre de paramètres et de substances en jeu. Le PNSE3 prend également en compte les risques émergents, comme les perturbateurs endocriniens et les nanomatériaux, en faisant valoir le principe de précaution.

Le suivi de la mise en œuvre du PNSE3 est assuré par le groupe santé environnement (GSE) qui réunit l'ensemble des parties prenantes. Dans ce cadre, cinq sous-groupes spécifiques de suivi ont été créés sur les thèmes suivants :

- santé et biodiversité dans un contexte de changement climatique ;
- recherche, éducation, formation et information ;
- pathologies en lien avec les expositions environnementales ;
- risques à fortes incertitudes scientifiques et enjeux de connaissance sur les expositions ;
- santé et transport.

Le PNSE3 fait l'objet d'un rapport annuel de suivi.

Le PNSE se décline en région à travers les plans régionaux santé environnement (PRSE). Cette territorialisation est actée dans la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016. L'instruction nationale interministérielle du 27 octobre 2015 fixe des recommandations en termes d'élaboration et de suivi des PRSE. Sur les modalités de gouvernance, elle recommande la création d'un groupe régional santé environnement (GRSE) pérenne tout au long de la vie du PRSE. Elle insiste également sur le renforcement des liens avec les autres plans régionaux et avec l'échelon local (collectivités, plans et programmes locaux), le fléchage des actions du PNSE3 à décliner en régions, la mise en place d'appels à projets concertés État/Agence régionale de santé (ARS)/conseil régional.

Le calendrier prévoit une échéance au 30 juin 2017. À ce jour deux PRSE 3 ont été signés au premier trimestre 2017. La moitié des PRSE seraient signés à mi-année et quasiment l'ensemble des PRSE en fin d'année.

Concernant les données, les PRSE reposent sur des diagnostics territoriaux en santé environnement avec un socle d'indicateurs communs et des baromètres santé-environnement (Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Bretagne...). Sur la démographie, par exemple, les données peuvent porter sur la population sensible et vulnérable. Elles sont reprises des données Insee.

Au niveau national, je citerai les deux rapports de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) :

- « Caractérisation des inégalités environnementales : inventaire des bases de données nationales environnementales et spatialisées ». l'Ineris constate des données lacunaires et incertaines et des efforts restent à faire pour intégrer les données locales, un manque d'harmonisation des systèmes de production de données, des difficultés d'accès, de croisement et d'interopérabilité des données.
- « Caractérisation des inégalités environnementales : inventaire des bases de données régionales et locales environnementales et spatialisées ». l'Ineris a travaillé par pôle de compétences puis par découpage administratif. Il constate l'hétérogénéité des données, la multiplication des bases de données au détriment de leur lisibilité. Il préconise le développement de l'organisation de système d'information et de coordonner les données au niveau régional ou interrégional.

Dans le cadre du PNSE3, nous produisons des données, notamment de biosurveillance (cohorte Elfe¹ – étude transversale Esteban²) et sur la qualité de l'air intérieur (campagne logements, surveillance de la qualité de l'air dans les écoles...). L'étude Esteban comprend un volet santé et nutritionnel ; elle est menée auprès d'un échantillon de population de six à quatorze ans. Lancée en 2014, ses données finales seront restituables en 2018. Au niveau européen, signalons l'initiative IPChem (plateforme d'information sur la surveillance chimique) de la DG ENV (<https://ipchem.jrc.ec.europa.eu/RDS/Idiscovery/ipchem/index.html>), ciblée sur les données chimiques, mais aussi environnementales.

1 Étude longitudinale française depuis l'enfance consacrée au suivi des enfants, de la naissance à l'âge adulte, qui aborde les multiples aspects de la vie de l'enfant sous l'angle des sciences sociales, de la santé et de la santé-environnement

2 Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Je vous remercie pour cette présentation riche et précise. J'invite à présent Franck Géniteau à nous présenter le diagnostic territorial réalisé pour mettre en place le PRSE 3.

3.2. Présentation du diagnostic territorial pour la mise en place du PRSE-3 et des problèmes de disponibilité des données

Franck GÉNITEAU, Chargé d'études à l'Observatoire régional de santé (ORS) du Centre-Val de Loire

Le PRSE 2 de la région Centre-Val de Loire a été arrêté en 2010 pour une durée de cinq ans prolongée d'un an. Parallèlement, le PNSE 3 a été présenté au Conseil des ministres en 2014 et couvre la période 2015-2019. Il vise à réduire les impacts environnementaux sur la santé.

Une instruction du gouvernement transmis aux ARS et aux Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) préconise l'élaboration d'un diagnostic régional en santé

environnement (DRSE), afin d'orienter les actions du PRSE 3. L'ORS a été mandaté pour réaliser cet objectif. Dans ce contexte, le DRSE a pour objectif d'identifier les spécificités et les inégalités de la région dans le champ de la santé environnement et doit permettre une description fine des enjeux locaux de santé environnement (à un échelon infra-départemental).

Sur le plan méthodologique, nous nous sommes appuyés sur les revues de littérature, les recherches de publications et les bases de données en accès libre sur le web. Nous nous sommes également rapprochés des ORS impliqués en santé environnement et dans l'expérimentation nationale pour définir un socle commun d'indicateurs. Nous avons pris contact avec les partenaires locaux pour la fourniture de données. Enfin, nous avons recueilli les indicateurs à la dernière périodicité disponible et à l'échelon géographique le plus fin possible.

Sur ces bases, nous avons réalisé des cartes synthétiques départementales mettant en évidence le caractère cumulatif des facteurs de pollutions ou de nuisances environnementales sur les territoires. Nous nous sommes attachés à identifier les indicateurs de suivi et un groupe de pilotage a été défini pour le suivi de la réalisation du DRSE.

Notre rapport comprend trois parties :

- contexte régional

Sur le contexte régional, nos cartes reprennent la géologie des sols, l'indice de fréquence de traitement, c'est-à-dire les zones exposées aux produits phytosanitaires. En région Centre-Val de Loire, ce sont les espaces de grande culture comme la Beauce. Nous étudions également la densité d'installations classées.

- approche par pathologies

Les ORS disposent de bases de données en routine pour les affections de longue durée et la mortalité prématurée. Nous avons réalisé un focus sur les pathologies (cancers, maladies respiratoires, etc.), et zones laissant suspecter un lien avec les facteurs environnementaux.

- approche par milieu d'exposition ou agent

L'approche par milieu d'exposition ou agent nous conduit à indiquer les teneurs en pesticides dans les eaux distribuées, les parcs privés potentiellement indignes et les émissions de poussières en suspension inhalables (PM10).

En synthèse, plusieurs constats sont mis en exergue pour la région Centre-Val de Loire, dont une population vieillissante, des indicateurs socio-économiques proches du niveau national avec des disparités infra-régionales et une part importante de l'économie tirée de l'agriculture et de l'industrie. L'espérance de vie augmente et la mortalité diminue, à un rythme cependant moins rapide qu'en France (notamment pour les morts prématurées liées à des cancers, des morts violentes ou à l'alcool). L'étalement urbain important en périphérie des grands pôles implique de longs trajets entre le domicile et le lieu de travail et des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) (proximité région parisienne également). En 2014, en situation de fond, la qualité de l'air est satisfaisante avec des concentrations inférieures aux seuils réglementaires, mais aussi le dépassement des seuils d'alerte pour les PM10. Il existe une problématique d'exposition chronique en région sur le dioxyde d'azote (NO₂). La qualité de l'eau s'avère quant à elle satisfaisante et s'améliore sur le long terme, même si certaines zones dépassent les seuils de non-conformité.

Le travail de cartographie des inégalités d'expositions aux facteurs environnementaux sur les territoires démontre que certains cumulent différentes sources de nuisances et de pollutions. Nous avons repris les indicateurs les plus robustes (air, eau, industrie, bruit, sol et air) pour mettre en évidence les facteurs environnementaux au niveau départemental et tenté de représenter la source de pollution ou de nuisance environnementale. Dans le département du Loiret, par exemple, la carte met en évidence le cumul de facteurs environnementaux et de nuisances.

Dans le cadre du diagnostic, nous mettons en exergue plusieurs pistes de réflexion. Nous recommandons notamment de continuer à développer les actions permettant d'améliorer la qualité de l'air extérieur, de l'eau et des sols. Dans la réalisation du diagnostic, le manque de données nous a posé problème, tant sur les thèmes environnementaux, notamment émergents (ondes, nanomatériaux, alimentation, perturbateurs endocriniens...) que sur les données nécessaires à l'étude de la notion d'exposome dans le temps et dans l'espace. Il manque des données probantes pour quantifier l'impact des facteurs environnementaux sur la

santé de la population. En effet, les données sanitaires disponibles ne peuvent prendre en compte le caractère migratoire des populations ni le cumul du degré des différentes expositions. Les liens de causalité et la part attribuable aux facteurs environnementaux dans la survenue des pathologies sont difficiles à déterminer en raison de la multitude des expositions, d'inconnues sur la latence entre l'exposition et la survenue de la pathologie, ainsi que sur d'autres déterminants de santé, dont le rôle des comportements individuels. Le diagnostic régional ne permettant pas d'aborder la notion d'exposome, nous suggérons de mener d'autres études, notamment longitudinales (cohortes) pour mieux quantifier la part attribuable des différents facteurs environnementaux au regard des autres déterminants de santé de la population.

En conclusion, le diagnostic est relativement complet malgré des manques sur certains points. Il ne demande qu'à être enrichi dans le temps. Il souffre du caractère parcellaire des informations et d'un manque d'informations pour relier les données environnementales à l'état de santé.

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Je vous remercie pour cette présentation à la fois complète et concrète.

3.3. L'open data et la santé, l'appropriation par la société civile des données en matière de santé-environnement

Jacky BONNEMAINS, Association Robin des Bois

Je remercie le Cnis d'avoir invité l'ONG (Organisation non gouvernementale) Robin des Bois. En 2016, notre association a publié *l'Atlas de la France toxique* aux éditions Artaud. Il s'est vendu à 12 000 exemplaires en France et dans les pays francophones. Chaque exemplaire rapporte à l'association Robin des Bois environ cinquante centimes d'euros pour un travail de compilation (trente-trois textes accompagnés de cartes) de dix-huit mois. Une dizaine de personnes, salariées et sympathisants de Robin des Bois, y ont participé.

Pour l'Atlas, nous avons choisi les thèmes en sortant parfois des sentiers battus et intéressant la vie quotidienne sans être pour autant repris par la presse, comme l'infiltration des traverses de chemins de fer, qui sont des déchets dangereux, dans les domiciles et jardins ou encore les stocks de pneus orphelins qui attirent les moustiques avec des retombées négatives sur les populations riveraines. L'ouvrage dresse le panorama des sites pollués, des risques technologiques, du bruit et de la pollution atmosphérique à Toulouse, Lyon, Marseille, Strasbourg et Paris. Il évoque également l'amiante en Corse, dans les ports, dans les villes et dans les enrobés routiers, ainsi que le sujet de la radioactivité, notamment la Radioactivité Naturelle Renforcée.

Notre méthodologie repose sur l'utilisation des archives de Robin des Bois, une association généraliste qui participe depuis 1990 à de nombreux groupes de travail interministériels tout en étant à l'écoute de la population. Nous disposons d'une documentation papier importante jusqu'en 2004, qui s'estompe ensuite au profit du numérique.

Notre seconde source d'information relève des sites du gouvernement et des conversations avec les représentants des ministères de l'Écologie, de l'Agriculture et de l'Intérieur. Dans l'Atlas, nous avons en effet travaillé sur les déchets de guerre. Nous avons également inclus des informations ressortant d'échanges avec les appuis techniques de l'État comme le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour l'inventaire des déchets de marée noire, l'Ineris, l'Anses, les Dreal, la DGPR et le Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels (BARPI). Ce dernier possède des données sur les accidents technologiques survenus sur les installations fixes, voire mobiles, c'est-à-dire provenant de camions, trains ou navires transportant des matières dangereuses, avec des répercussions éventuelles sur la santé des riverains et sur l'environnement. De nombreuses informations présentées comme des « révélations » par la presse proviennent en réalité des banques de données gouvernementales. Il faut cependant avoir la patience, l'agilité, la chance ou la persévérance de les découvrir.

La troisième source de notre ouvrage est constituée des alertes Google. Nous suivons par exemple depuis plusieurs années le sujet des incendies de forêt et des risques qu'ils présentent pour les populations et la biodiversité. Pour en obtenir un relevé exhaustif pendant l'été 2015, année de référence dans l'Atlas pour les incendies de forêt, ces alertes ont été utiles. Elles nous ont permis d'obtenir puis d'étoffer des informations sur les incendies dans le Sud, le Nord et l'Ouest de la France sur l'ensemble de l'année.

Enfin, nous avons repris certaines informations sur les sites des conventions internationales, notamment OSPAR (Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est) à laquelle nous sommes

observateurs. Le gouvernement français est en devoir de communiquer chaque année des données fiables au secrétariat de la convention.

À ce stade, je souligne la position particulière de Robin des Bois dans l'histoire de l'écologie. Notre association participe à de nombreux groupes de travail ministériels et alimente les données de l'État en amont. Il est donc normal qu'en aval, elle exploite ces données, dont elle connaissait l'existence. Celles-ci sont difficiles à trouver, notamment celles de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) qui récapitule les données sur la commercialisation des produits phytosanitaires. Dans certains cas, nous sommes contraints de menacer l'interlocuteur d'un recours à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) pour obtenir des réponses. Sur les données démographiques, nous nous inspirons des données de l'Insee.

En synthèse, notre ouvrage s'appuie sur plusieurs sources : les actualités, les sources gouvernementales, les archives de Robin des Bois et d'autres organismes, les conventions internationales, des travaux universitaires.

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Je vous remercie pour ces précisions. Une grande variété d'outils et d'informations sont disponibles. Franck Géniteau, avez-vous eu l'occasion de mener des recherches similaires pour votre diagnostic ? Utilisez-vous les alertes Google pour l'actualité ?

Franck GÉNITEAU, ORS Centre-Val de Loire

Nous ne les utilisons pas pour le diagnostic territorial.

Jacky BONNEMAINS, Association Robin des Bois

Par Google, nous avons obtenu davantage d'informations sur les cyanobactéries, par exemple, que par les Agences régionales de santé.

3.4. Échanges avec la salle

Maxence TEMPS, Entreprises pour l'environnement

Quelle est l'échéance de mise en place des PRSE ? Existe-t-il un suivi régional ?

Émilie HILLION, Ministère de la transition écologique et solidaire, DGPR

L'échéance préconisée est fin juin 2017. La plupart des régions auront terminé leur PRSE d'ici décembre 2017. La question du suivi reste encore à creuser. La priorité est de mettre en place les PRSE. Un travail a déjà été mené sur les indicateurs du PNSE, avec un volet régional. Il sera poursuivi dans les prochaines années.

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Prévoyez-vous de réaliser une synthèse des PRSE ? Il serait intéressant de comparer leurs informations.

Émilie HILLION, Ministère de la transition écologique et solidaire, DGPR

Nous avons réalisé une synthèse de l'état d'avancement des régions. Nous relèverons les spécificités de chaque PRSE lorsqu'ils seront tous signés.

Jean-Nicolas OMRSBY, Anses

Le rapport produit par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) est intéressant, dans la mesure où la saisine des ministères de tutelle visait l'appréciation de la capacité des opérateurs à évaluer l'impact du PNSE et à identifier les banques de données. Il existe une batterie d'indicateurs face auxquels nous nous trouvons dépourvus. Le mérite du Haut conseil est d'avoir pointé les besoins de fiabilité et de qualité des données nécessaires pour renseigner et évaluer le PNSE. Ce chantier est ouvert et fait débat parmi les partenaires et pilotes du plan. Ce point important a été souligné à la fin du PNSE2 dans le cadre de l'évaluation réalisée par les inspections générales et le Haut conseil.

Par ailleurs, nous disposons généralement de données de qualité abondantes au niveau national sur la contamination chimique des aliments, des eaux et des milieux. En revanche, nous sommes dépourvus de données sur la qualité de l'air intérieur et des solutions pour interroger la réalité de l'exposition et évaluer les risques au niveau local. Dans la région Centre-Val de Loire, il existe effectivement des lacunes importantes dans les données de biosurveillance.

Manuelle SALATHE, Observatoire national interministériel de la sécurité routière

J'utilise régulièrement les alertes Google pour renseigner les bases de données d'accidents. Elles me permettent de contrôler les informations remontées et de faire pression. Cet outil est plus ou moins apprécié des services locaux, mais s'avère très utile.

Sur l'open data, la base de données accidents est accessible sur data.gouv et régulièrement visitée. Se pose la problématique de l'usage de ces données : récemment, un assureur l'a exploitée pour produire une carte des accidents et indiquer les itinéraires les plus sûrs, c'est-à-dire ceux où se produit le moins d'accidents (petites routes et autoroutes) sans prendre en compte l'exposition au risque. En tant que producteur de données, il nous est difficile de porter un regard sur les utilisateurs des open data, dont les pratiques manquent parfois de pertinence.

Valéry MORARD, Ministère de la transition écologique et solidaire, SDES

Je note une convergence sur les risques émergents comme les perturbateurs endocriniens et les nanomatériaux auxquels ne correspondent aucun dispositif à ce jour. Auriez-vous des recommandations pour faciliter la collecte et l'accès à ces données ? Ma seconde question porte sur la perception des risques sanitaires et la connaissance de son environnement. Avez-vous des études sur le lien entre la perception et la réalité du risque ?

Émilie HILLION, Ministère de la transition écologique et solidaire, DGPR

Un groupe de travail du PNSE est dédié aux risques émergents. J'en assure le secrétariat. Nous nous appuyons sur des cohortes et des études comme Esteban, qui portent sur de nombreuses substances, dont les perturbateurs endocriniens. Sur les nanomatériaux, des campagnes de mesure autour des sites industriels sont programmées. Le but du groupe de travail stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) est également d'obtenir des données supplémentaires sur les perturbateurs endocriniens.

Jean-Nicolas ORMSBY, Anses

La base de données nationale Nano a été mise en place en 2010. Elle est accessible sur le site Internet du MTES, l'Anses étant chargée du recueil des données.

Sur les perturbateurs endocriniens, il n'existe pas de définition réglementaire et le débat est intense au niveau communautaire et non arbitré à ce jour. Les données disponibles proviennent d'études de biosurveillance suspectant des composés chimiques d'être des perturbateurs endocriniens. Elles sont sinon parcellaires. On trouve des données de qualité sur les contenants chimiques dans les études de consommation alimentaire et sur l'eau. Sur l'air intérieur et extérieur, en revanche, les données sont peu nombreuses et il n'en existe quasiment pas sur les sols. Nous sommes démunis pour évaluer les expositions globales. C'est un chantier d'ampleur, à la fois français, européen et international. La stratégie nationale pour les perturbateurs endocriniens représente un levier important et apporte un support aux équipes de recherche.

Le sujet des risques émergents est vaste : nanomatériaux, champs électromagnétiques (recueil de données par l'Institut national des fréquences)... Nous restons cependant très démunis.

Émilie HILLION, Ministère de la transition écologique et solidaire, DGPR

Sur les radiofréquences, des mesures nationales sont lancées et ont été réalisées dans les gares, mairies et écoles. Un rapport sera publié en 2017. Le portail national radiofréquence et santé environnement est en cours d'actualisation.

Jacky BONNEMAINS, Association Robin des Bois

Les risques dits « émergents » sont en réalité bien installés et anciens. Il est paradoxal de constater que l'opinion publique et les médias découvrent le dioxyde de titane, alors que cette industrie existe en France depuis les années 40 avec des producteurs au Havre et à Calais. Ces deux usines sont fermées ou en cours de fermeture. Ce nanomatériau qui s'infiltré dans les produits cosmétiques et alimentaires ne peut être considéré comme un risque émergent. L'appeler ainsi revient à faire semblant d'être surpris par l'irruption d'une nouvelle forme de contaminant, alors que les nanomatériaux existent et ont été lancés sur le marché depuis plusieurs années ou décennies. Les véritables risques émergents comme la surconsommation des antidépresseurs, les ondes électromagnétiques et d'autres à découvrir en mettant en place des alertes et en veillant aux signaux faibles restent à étudier et à identifier. Nous regrettons le cloisonnement sur ces sujets. Certains nanomatériaux sont sans doute aussi des perturbateurs endocriniens, et autre exemple, il n'existe pas de dialogue entre les spécialistes du bruit et de la pollution atmosphérique afin de croiser les données et d'examiner la synergie des risques sanitaires. Nous regrettons le cloisonnement sur ces sujets. Certains nanomatériaux sont sans doute aussi des perturbateurs endocriniens, et autre exemple, il n'existe pas de dialogue entre les spécialistes du bruit et de la pollution atmosphérique afin de croiser les données et d'examiner la synergie des risques sanitaires.

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

C'est l'intérêt des plans nationaux. Dans un premier temps, ils permettent de réaliser un diagnostic, puis dans un second temps, de donner envie aux acteurs de travailler ensemble.

La séance est suspendue de 16 heures 15 à 16 heures 20.

3.5. Point sur les objectifs de développement durable de l'ONU avec focus sur les indicateurs liés à la santé et à l'environnement

Claire PLATEAU, Insee

La Commission statistique de mars 2017 a adopté une résolution ODD (objectifs de développement durable). Cette résolution devrait être soumise d'abord au Conseil économique et social (ECOSOC)¹ puis à l'Assemblée générale de l'ONU pour une adoption officielle.

Cette résolution prévoit l'adoption de la liste des indicateurs présentée à la commission statistique de 2017 et précise les modalités de révision de cette liste (en 2020 et 2025, avec révisions annuelles mineures). Cette résolution demande d'accélérer la définition des indicateurs et l'adoption de méthodes et de standards internationaux pour les indicateurs classés en catégorie 3 (développement méthodologique ou conceptuel nécessaire), qui concernent souvent des sujets sensibles mais nouveaux pour la statistique. Elle recommande que les données mondiales soient calculées à partir des données transmises par les États, de préférence des données officielles, ajustées par les agences internationales si nécessaire, mais de manière transparente. C'est une condition nécessaire pour harmoniser les données des pays.

L'Union européenne a pour objectif d'analyser la contribution des politiques européennes aux ODD. La Commission souhaite dans ce cadre, définir un tableau d'indicateurs de développement durable pour le suivi des ODD et la publication d'un rapport annuel qui s'appuierait sur le rapport statistique d'Eurostat. La Commission rapporterait chaque année dans le contexte du High level political forum (HLPF). Leur définition a fait l'objet d'une large consultation avec un retour important des Directions de la commission européenne, des ONG, de la société civile avec des propositions d'indicateurs qui sont parfois en dehors du Système statistique européen (SSE)².

¹ Ce document a été soumis le 7 juin à l'ECOSOC et adopté. Il devrait être examiné en AG de l'ONU en septembre.

L'Insee a lancé une enquête pour identifier les données des ODD. Les principaux résultats ont été publiés en octobre 2016. 84 % des producteurs de données ont été identifiés et 65 % des indicateurs sont disponibles dans une version exacte ou approchée. Une première base de données de 110 indicateurs a été publiée sur le site de l'Insee, avec des séries de 2010 à 2015, les metadata et des liens vers des études en lien avec l'indicateur (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964>).

En France, le service statistique public devra fournir d'une part, aux agences onusiennes, les données et indicateurs pour le calcul des indicateurs mondiaux nécessaire au suivi au niveau mondial des ODD et d'autre part, au groupe politique national chargé de la déclinaison nationale des ODD, les données et indicateurs nationaux nécessaires au suivi national de la mise en œuvre des ODD et au reporting au High level political forum (HLPF). Le reporting national vise à mesurer les progrès vers les ODD dans un contexte national, en lien avec les politiques et les actions nationales. La sélection d'indicateurs nationaux devra être structurée autour des dix-sept ODD et être alignée autant que possible sur les indicateurs ODD mondiaux. Il existe environ 230 indicateurs mondiaux et l'objectif serait d'en définir une centaine pour le suivi national.

Pour définir ces indicateurs nationaux, un groupe de travail statistique « Indicateurs » a été créé sous l'égide du bureau du Cnis. Il présentera ses travaux à chacune des commissions Cnis. Son rattachement au bureau s'explique par les thématiques très variées des ODD et la volonté d'assurer une communication efficace avec les politiques, la société civile et toutes les parties prenantes. Le groupe se composera d'experts des différentes thématiques au sein du Service statistique public (SSP), de représentants des administrations concernées, de chercheurs, d'experts de la société civile, de représentants du Conseil national de la transition écologique (CNTE). Il sera présidé par Jean-René Brunetière et les rapporteurs seront Sylvie Eghbal-Téhérani (Insee) et Frédéric Vey (SDES). Il sélectionnera les indicateurs nationaux, en privilégiant les indicateurs immédiatement disponibles (une centaine environ), il identifiera les manques statistiques et proposera les évolutions nécessaires. Il commencera à travailler sur les objectifs examinés au prochain HLPF (Objectifs 1, 2, 3, 5, 9, 14) dans une configuration restreinte (SSP et représentants des ministères) pour expérimenter la méthode de travail.

La santé était déjà un facteur clé de développement dans les objectifs du millénaire pour le développement (MDGs) mais est appréhendée dans les ODD dans une approche plus intégrée abordant ses déterminants sociaux, environnementaux et économiques dans les différents objectifs. Le sujet Environnement et santé est abordé :

- dans l'objectif 3 santé et bien-être par une mesure directe du nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol (cible 3.9, indicateurs 3.9.1, 3.9.2, 3.9.3) ;
- dans l'objectif 6 eau et assainissement, en garantissant l'accès à l'approvisionnement en eau salubre et à un assainissement adéquat pour tous (cibles 6.1 et 6.2, indicateurs 6.1.1 et 6.2.1) ;
- dans l'objectif 7, qui promeut des énergies propres pour un habitat sain et une vie en bonne santé (cible 7.1, indicateur 7.1.2) ;
- dans l'objectif 11, en encourageant une urbanisation des villes permettant un air plus sain (cible 11.6, indicateur 11.6.2 sur les particules fines) ;
- dans l'objectif 12 de production et consommation durable, qui promeut une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets (cible 12.4, indicateurs 12.4.1 et 12.4.2) ;
- dans l'objectif 13 de lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences sur les événements extrêmes (cibles 13.1 et 13.2, indicateur 13.1.1) ;
- dans l'objectif 15 sur la préservation des écosystèmes pour un environnement sain préservant de la maladie).

Vous trouverez dans ma présentation powerpoint, la liste des indicateurs concernés avec une information sur leur disponibilité. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est responsable de leur agrégation pour le calcul de l'agrégat mondial. Les indicateurs sur les taux de mortalité liés à la pollution de l'air et de l'eau, par exemple, sont respectivement classés en catégorie 1 (méthode solide et indicateur largement disponible) et 2 (méthode solide mais indicateur pas largement disponible). Ils sont calculés par l'OMS, alors qu'ils semblent assez compliqués à calculer (ou plutôt à estimer) en France. L'OMS a publié des indicateurs en 2016, y compris pour la France, à partir de ses propres méthodes d'estimation. Les metadata relatifs à ces

2 Cette consultation a abouti à l'adoption en mai 2017 d'une liste de 100 indicateurs (dont 51 dans la liste mondiale). Un rapport statistique s'appuyant sur ses indicateurs est prévu pour novembre 2017.

indicateurs sont disponibles sur le site de l'ONU dédié aux indicateurs (<https://unstats.un.org/sdgs/>). D'après les données de l'OMS, 23 % de la mortalité mondiale est liée à l'environnement, ce qui représente 12,6 millions de décès par an. Les pays à revenus faibles ou intermédiaires, les enfants de moins de cinq ans et les adultes âgés de cinquante à soixante-quinze ans sont les plus affectés par l'environnement.

3.6. Évaluation de l'impact sanitaire de la pollution de l'air en France métropolitaine

Vérène WAGNER, Santé publique France

La pollution atmosphérique est la première cause mondiale de décès prématuré. L'exposition à la pollution atmosphérique concerne l'ensemble de la population et favorise le développement de pathologies chroniques (cardiovasculaires, respiratoires et cancers). Les études montrent également un impact de la pollution de l'air sur les troubles de la reproduction, du développement de l'enfant, les pathologies neurologiques et endocriniennes. La contribution de la pollution atmosphérique au développement de ces pathologies se traduit par une baisse de l'espérance de vie, un recours accru aux soins et une augmentation des dépenses de santé.

La nature causale de la relation entre la mortalité et la pollution atmosphérique est admise par la communauté scientifique. Cette hypothèse de causalité rend possible l'utilisation de relations exposition-risque établies par des études épidémiologiques dans le cadre d'évaluation quantitative d'impact sanitaire de la pollution atmosphérique (EQIS-PA).

Une évaluation quantitative d'impact sanitaire vise à quantifier l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé (par exemple le nombre de cas « attribuables ») à partir de relations exposition-risque (E-R) issues des études épidémiologiques, lorsque la nature causale de la relation mise en évidence peut être raisonnablement acceptée.

Les EQIS-PA constituent un outil d'aide à la décision au niveau local permettant de planifier et de mettre en œuvre les mesures les plus adaptées pour protéger la santé de la population. Elles constituent un outil de sensibilisation aux effets sur la santé de la pollution atmosphérique et permettent par exemple de relativiser l'impact sanitaire des pics de pollution par rapport à l'impact des niveaux de pollution de fond.

Grâce aux études menées ces dernières années, la causalité de l'association entre pollution de l'air et état de santé est établie. Modifier la qualité de l'air entraînerait une modification de l'état de santé de la population exposée. En simulant des scénarios de diminution de la concentration de la pollution, il est possible d'évaluer les bénéfices sanitaires attendus. Pour ce faire, sont utilisées les relations d'exposition aux risques appliquées aux données locales d'exposition et de santé afin de calculer l'impact de la pollution atmosphérique.

La réalisation d'une EQIS-PA comprend plusieurs étapes si l'on se fonde sur la démarche préconisée par le guide de l'OMS pour la réalisation d'EQIS.

- Estimation de l'exposition : détermination de l'indicateur d'exposition approprié, recueil des données nécessaires, construction ;
- Détermination des indicateurs sanitaires appropriés en fonction de l'objectif de l'EQIS, des expositions étudiées, mais aussi de la disponibilité des données ;
- Sélection de la relation exposition-risque : la relation E-R est la contribution majeure de l'épidémiologie à l'EQIS ;
- Recueil des données concernant la fréquence observée des indicateurs sanitaires dans la population étudiée ;
- Calcul d'impact : ce calcul fait l'hypothèse que la relation E-R est de nature causale et utilise la distribution de l'exposition observée dans la population étudiée, les relations E-R de l'épidémiologie et la fréquence observée de l'indicateur sanitaire dans la population.

La relation E-R, déterminée par une étude menée dans une situation (lieu, population) donnée est appliquée à la situation dans laquelle on veut réaliser l'EQIS. La réalisation de cette extrapolation dans des conditions de validité raisonnables suppose :

- des expositions à la pollution atmosphérique qualitativement et quantitativement similaires (sources, niveaux...) ;

- des populations de caractéristiques socio-démographiques-comportementales similaires (CSP, âge, sexe, habitude tabagique, mode de vie...) ;
- des conditions météorologiques voisines ;
- des indicateurs sanitaires identiques ;
- des indicateurs d'exposition identiques.

Pour ces raisons, il importe d'obtenir la plus grande adéquation à chaque étape entre les données utilisées dans EQIS-PA et celles des études épidémiologiques qui fournissent les risques relatifs.

Le calcul de l'impact repose sur l'hypothèse que la relation pollution santé est log linéaire sans seuil. Par conséquent, une baisse de la pollution entraîne une baisse du nombre d'évènements sanitaires étudié, par exemple le nombre de décès. L'écart entre le nombre de décès observés au niveau actuel de la pollution atmosphérique et le niveau de décès attendus lorsque le niveau de pollution baisse correspond au nombre de décès évitables par une réduction des niveaux de pollution atmosphérique.

Concernant l'estimation de l'impact sur la mortalité d'une baisse de la PA, toutes choses égales par ailleurs, les résultats peuvent s'exprimer en :

- nombre de décès évitables : écart entre le nombre de décès observés dans la population au niveau actuel de pollution et le nombre de décès attendus à un niveau inférieur de pollution ;
- gain en espérance de vie : l'espérance de vie est calculée à partir de tables de mortalité, décrivant les taux de mortalité pour différents groupes d'âge, et le gain en espérance de vie est calculé comme la différence entre l'espérance de vie obtenue à partir de la mortalité observée et celle obtenue à partir de la mortalité qui serait observée si la pollution était différente ;
- nombre d'années de vie gagnées : produit du gain en espérance de vie par la taille de la population.

EQIS France 2007-2008 poursuivait les objectifs suivants :

- établir une estimation nationale du poids sanitaire de la PA en France, à partir de données environnementales et sanitaires françaises, consolidées par des données européennes ;
- illustrer les variations régionales de la pollution de l'air et de son impact ;
- apporter une information sur l'impact de la pollution y compris dans les zones non couvertes par la surveillance réglementaire de la qualité de l'air ;
- fournir des données utiles à l'orientation des actions de prévention à mettre en œuvre.
- Cette évaluation se concentre sur l'impact des particules fines (PM_{2,5}) et la mortalité toute cause pour les personnes de plus de trente ans. Cette analyse est recommandée par l'OMS. Nous avons choisi de retenir des études européennes épidémiologiques récentes, qui analysent les effets des PM_{2,5} sur la mortalité :
 - *European study of cohorts of air pollution effects* (Escape) : 22 cohortes européennes, 367 251 participants, dont E3N (Paris, Grenoble, Lyon, Marseille), 14 313 participants ;
 - Gazel : cohorte française, 20 327 participants.

Nous avons combiné les informations de ces deux études pour calculer le risque relatif. Nous l'estimons à 1,15 lorsque la concentration en PM_{2,5} augmente de 10 µg/m³.

Le modèle Gazel-air estime les concentrations sur une grille de 2x2 kilomètres. Ces concentrations ont été estimées à partir de mesures de polluant, de données d'émissions ponctuelles et diffuses (industries, axes routiers, émissions naturelles...), des modèles déterministes de transports, de météorologie, de dispersion et de chimie atmosphérique et des modèles géostatistiques. Ce modèle présente l'intérêt d'être disponible sur tout le territoire, y compris dans les zones qui ne disposent pas de stations de mesures de la qualité de l'air, et d'être utilisé dans l'étude de cohortes Gazel. Ceci permet de garantir l'homogénéité entre la mesure d'exposition utilisée dans les études épidémiologiques et dans l'EQIS. Ce modèle présente cependant des limites : il est moins précis localement que certains modèles régionaux et tend à sous-estimer les concentrations par rapport aux mesures.

L'EQIS a porté sur la France continentale pour la période 2007-2008, dans une zone et sur une période conditionnées par le modèle Gazel-air. Nous avons retenu les données les plus récentes du modèle (2007-2008), sans retenir l'année 2006 en raison de la vague de chaleur qui a impacté plusieurs régions. Les données de mortalité et de population ont été obtenues pour chaque commune. Celles de mortalité ont été obtenues du Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDC), et celles de la population, de l'Insee. Les données d'exposition ont été estimées pour chaque commune à partir des données du modèle Gazel-air selon une moyenne pondérée sur la surface des mailles de deux kilomètres recouvrant chaque commune. Les résultats ont été agrégés à l'échelle de la région et du pays, et selon le type d'urbanisation. Au total, l'EQIS intègre 36 219 communes, 61,6 millions d'habitants, 80 % des communes sont rurales et rassemblent 13,9 millions d'habitants, et 4 % des communes appartiennent à des unités urbaines de plus de 100 000 habitants et rassemblent 28,8 millions d'habitants.

Nous avons réalisé plusieurs EQIS. La première vise à estimer le poids de la pollution de l'air en France. Pour ce faire, nous avons retenu comme référence la concentration modélisée dans les 5 % des communes rurales les moins polluées. Quatre scénarios ont été définis pour l'action :

- « Communes équivalentes les moins polluées » : un scénario ambitieux, dans lequel toutes les communes françaises atteignent les niveaux de $PM_{2,5}$ observés dans les 5 % des communes les moins polluées de même type d'urbanisation ;
- « OMS » : toutes les communes françaises respectent la valeur guide de l'OMS ($10\mu\text{g}/\text{m}^3$) ;
- « Grenelle » : toutes les communes françaises respectent la valeur recommandée par le Grenelle de l'environnement ($15\mu\text{g}/\text{m}^3$) ;
- « Directive 2020 » : toutes les communes françaises respectent la valeur recommandée par la Directive de la Commission européenne ($20\mu\text{g}/\text{m}^3$).

En France continentale, 48 000 décès par an sont attribuables à la pollution de l'air. Ils représentent en moyenne 9 % de la mortalité en France. La majorité de ces décès survient dans des villes de plus de 100 000 habitants, avec 26 000 décès par an, quinze mois d'espérance de vie perdue en moyenne et 640 000 années de vie perdues sur la population de trente ans.

Les villes de 2 000 à 100 000 habitants sont également concernées avec 14 000 décès par an, dix mois d'espérance de vie perdue en moyenne et 187 000 années de vie perdues sur cette population.

Enfin, un impact important est également observé dans les communes rurales avec 8 000 décès par an, neuf mois d'espérance de vie perdue en moyenne et 120 000 années de vie perdues sur cette population.

Dans le scénario des communes équivalentes les moins polluées, 34 000 décès par an pourraient être évités, dont la majorité dans les zones urbaines, à raison de 14 900 décès évitables dans les villes de plus de 100 000 habitants, 11 300 dans les villes de moins de 100 000 habitants et 8 000 dans les zones rurales. Sous ce scénario, la mortalité totale en France diminuerait en moyenne de 7 % et neuf mois d'espérance de vie seraient gagnés pour une personne de trente ans. Des gains de trois à quatorze mois seraient observés dans tous les types de communes. Le gain dépasserait un an pour 19,6 millions d'habitants. 640 000 années de vie seraient gagnées pour toutes les personnes de trente ans, dont 370 000 dans les villes de plus de 100 000 habitants, 150 000 dans les villes de 100 000 habitants et 120 000 dans les zones rurales.

88 000 personnes sont concernées par un dépassement du seuil fixé par l'Union européenne. Si ce seuil était respecté, le nombre de décès évités serait de dix, le pourcentage de mortalité évité de 0,002 % et le gain moyen en espérance de vie à trente ans, d'un mois et demi.

Le respect de la recommandation du Grenelle de l'environnement améliorerait la qualité de l'air pour plus de 16 millions d'habitants. Si la norme fixée était respectée, le nombre de décès évités serait de 3 000, le pourcentage de mortalité évité de 0,6 % et le gain moyen en espérance de vie à trente ans, de trois mois.

Avec le respect du seuil de l'OMS, le nombre de décès évités serait de 17 700, le pourcentage de mortalité évité de 3 % et le gain moyen en espérance de vie à trente ans, de quatre mois.

En synthèse, la pollution de l'air cause plus de 48 000 décès par an en France, selon un ordre de grandeur cohérent avec les estimations précédentes. Elle représente donc un poids important pour la santé publique et serait à l'origine de 9 % de la mortalité, entraînerait jusqu'à quinze mois d'espérance de vie perdus pour une personne de trente ans et représenterait 950 000 années de vie perdues chaque année pour la

population de trente ans. C'est un impact a minima en raison de la sous-estimation des concentrations de PM_{2,5} par le modèle et de l'absence de prise en compte de l'impact sur la morbidité, du recours aux soins et de la qualité de vie.

3.7. La cohorte « Constances », méthode et données

Marie ZINS, Inserm

La cohorte Constances a été labellisée Infrastructure nationale de biologie santé dans le cadre des investissements d'avenir. Elle a été mise en place sous la responsabilité administrative de l'Inserm, en partenariat avec la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Constances est une cohorte généraliste en population, ouverte à la communauté scientifique. Elle ne cible pas une pathologie particulière, mais l'état de santé de la population adulte en prenant en compte les facteurs de risque et déterminants de la santé et les parcours de prévention et de soins. Bien qu'elle soit généraliste, des thématiques ont été définies pour faciliter la recherche : vieillissement et maladies chroniques, risques professionnels, inégalités sociales de santé et santé des femmes.

À l'origine, la volonté était de créer une cohorte pour la recherche. Les autorités publiques ayant souhaité des données sur l'état de santé de la population, le protocole d'inclusion a été modifié et a obtenu à deux reprises le label du Cnis.

L'échantillon vise à la représentativité de la population française affiliée au régime général de la sécurité sociale. Elle exclut les travailleurs du secteur agricole et les indépendants. Il est constitué de 200 000 volontaires tirés au sort dans le répertoire national inter-régime de l'assurance maladie (RNIAM) des éligibles âgés de dix-huit à soixante-neuf ans. Ceux-ci sont invités à se rendre dans le centre d'examen de santé de leur département parmi les vingt-six centres d'inclusion identifiés pour effectuer un bilan de santé complété par des questionnaires. Le suivi est assuré par questionnaires annuels et examen de santé tous les cinq ans. Les bases administratives sont appariées annuellement : Système national des données de santé (SNDS) (SNIIRAM-PMSI et causes de décès) et CNAV. Les examens de sang et d'urine sont utilisés pour mettre en place une biobanque. L'inclusion graduelle est menée sur six ans et s'achèvera en 2019 : depuis 2012, 137 000 personnes ont ainsi été incluses.

Nous recueillons de nombreuses données sur les déterminants de santé. Les questionnaires apportent des informations sur les facteurs environnementaux et professionnels (contraintes posturales, expositions chimiques et biologiques, etc.). Nous disposons également des adresses géocodées ce qui nous permet de placer les volontaires sur une carte et de leur attribuer un environnement spécifique. Les questionnaires apportent également de nombreuses informations sur les modes de vie, avec des données sociales, sur le conjoint, les parents, l'alimentation, les comportements, les événements de vie, les soutiens sociaux, les compléments santé, etc. Ces données sont complétées par celles de la CNAV sur l'employeur, les périodes de travail, les interruptions de travail, la retraite et les revenus des volontaires depuis leur inclusion dans le fichier.

À partir des questionnaires, nous recueillons également des données de santé : santé perçue, capacité visuelle, santé respiratoire, diabète, troubles musculo-squelettiques, dépressivité, sommeil, qualité de vie, limitations fonctionnelles... Nous les complétons par les données mesurées dans les examens de santé (données biologiques, acuité visuelle, audition, exploration fonctionnelle respiratoire, etc.). Pour les volontaires âgés de quarante-cinq ans et plus, des tests cognitifs et physiques sont également réalisés par les vingt-huit psychologues mobilisés à cet effet. Nous complétons ces données par une plateforme de validation des diagnostics : 97 % des personnes incluses dans la cohorte nous autorisent à collecter des données auprès de leur médecin et des données d'hospitalisation. Enfin, nous les complétons par les données du SNDS sur les consommations, de soins, les consultations de médecins, spécialistes et paramédicaux, les PMSI-hospitalisations et les causes médicales de décès.

Notre base de données sociales, médicales et individuelles est donc considérable.

L'enquête est enrichie en permanence. Le questionnaire annuel de suivi comprend une partie fixe et une partie ouverte pour permettre une grande réactivité. Les données contextuelles sont enrichies grâce aux adresses géocodées avec des indices de défavorisation et des indicateurs APL d'accessibilité aux soins, et aux données territorialisées de l'Insee (îlots IRIS). Nous disposons également de données sur les

expositions professionnelles à des nuisances à partir d'un questionnaire spécifique (nuisances sonores, biologiques, températures extrêmes), des calendriers professionnels.

Nous codons les calendriers professionnels dans le but de rechercher dans des matrices emplois-expositions des expositions aux nuisances avec un niveau défini. Nous travaillons cette dimension en partenariat avec Santé publique France et les universités d'Angers et de Montréal. Les histoires professionnelles sont en cours de codage et nous utilisons deux matrices :

- matrice MATGÉNÉ : solvants chlorés, carburants et solvants pétroliers, fibres d'amiante, fibres de laines minérales (verre, roche, laitier), poussières de farine, fibres céramiques réfractaires, poussières de cuir, poussières alvéolaires de silice cristalline libre, poussières alvéolaires de ciment développée à SPF ;
- matrice CANJEM (258 nuisances) : substances organiques et inorganiques (poussières, pigments, matériaux de construction, gaz, fumées, vapeurs, métaux, mélanges), catégories générales (pesticides, agents de nettoyage, fertilisants, biocides,...) développée à l'université de Montréal.

La base de données est ouverte et soumise à une gouvernance transparente. La charte de Constances définit les procédures. Ses données sont accessibles aux équipes françaises ou étrangères, publiques ou privées. Un accès aux participants est possible pour des recueils complémentaires en cas de besoin, en sachant que ces données sont ensuite reversées à la base commune, y compris lorsqu'il s'agit de recherches privées. La gouvernance prévoit un appel public à projets permanent. Les demandes sont instruites par un référent pour accompagner le demandeur et suivent les étapes suivantes :

- examen technique UMS 11 : faisabilité, confidentialité, etc. (un référent épidémiologiste/projet) ;
- évaluation scientifique par le Conseil scientifique international (quatorze membres, huit étrangers) ;
- Comité d'éthique de l'Inserm (si nécessaire) ;
- Comité de pilotage institutionnel.

L'autorisation finale est rendue par le Comité de pilotage en veillant aux conflits d'intérêts possibles avec la CNAV, CNAMTS (Caisse nationale des travailleurs salariés). La CNAV et la CNAMTS restent propriétaires de leurs bases et peuvent opposer un droit de veto à leur utilisation.

Depuis son lancement en 2012, soixante-dix projets ont été validés par le conseil scientifique qui se réunit deux fois par an, principalement des projets de recherche de l'Inserm, mais aussi des agences sanitaires et des ministères. La Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) notamment, appuie l'une de ses enquêtes sur Constances sur les délais d'attente dans l'accès aux professionnels de santé pour laquelle elle a obtenu le label de la statistique publique.

Nous avons aussi des collaborations dans le cadre de projets européens. Nous participons à des consortiums européens.

Dans le cadre de l'ouverture, un projet a été déposé récemment sur les effets sur les cancer de l'exposition chronique à la pollution de l'air extérieur. L'objectif d'OCAPOL est de mettre en place un observatoire longitudinal des effets sur le cancer de l'exposition chronique à la pollution de l'air extérieur. Il concerne les cohortes Constances et Gazel.

La méthodologie doit permettre d'évaluer les expositions aux polluants au niveau individuel à partir des mesures de divers types de polluants, de l'établissement des cartes d'exposition et du recueil des historiques résidentiels géocodés. Cette démarche est financée par la fondation ARC.

L'OCAPOL travaille sur les modèles avec deux équipes :

- modèle de dispersion de la fédération ATMO France des AASQUA, qui avait développé Gazel Air de 1989 à 2008 et travaille sur l'amélioration de la résolution et l'extension de la période pour les années ultérieures ;
- Modèle Land Use Regression (Institut tropical et de santé publique suisse, Bâle, programme européen) avec une résolution de 100 mètres disponible pour la période 2005-2007

- › En cours de construction pour les années ultérieures

L'objectif d'OCAPOL est aussi de développer la recherche sur ces modèles et de prendre en compte de nouveaux polluants, dont les particules ultrafines.

Nous intégrons par ailleurs pour les participants aux cohortes Constances et Gazel des données d'exposition aux métaux lourds. Les données sont peu nombreuses en raison du faible nombre de stations de mesure, de la complexité et du coût du prélèvement et de l'analyse. L'alternative choisie est la biosurveillance par les mousses en analysant les concentrations de métaux. La bio surveillance des retombées atmosphériques métalliques par les mousses (BRAMM) est coordonnée par le Museum national d'histoire naturelle, qui réalise des campagnes de collecte tous les quatre à cinq ans. Toute la France est couverte à raison de cinq cents sites. Les données de la dernière campagne de collecte BRAMM sont en cours de cartographie et seront publiées prochainement.

Concernant l'avancement du projet, la base de données cancers incidents est en cours de constitution. L'historique des adresses est également en cours par interviews chez les quarante-cinq ans et plus et ultérieurement chez l'ensemble des participants. Concernant le calendrier des évaluations des expositions, les éléments-traces métalliques (ETM) sont disponibles. L'établissement des cartes de Land Use Regression est en cours en partenariat scientifique avec l'équipe suisse. Enfin, la convention avec la fédération des AASQUA a démarré en vue d'une restitution des données en 2019. Le coût s'élève à 250 000 euros, dont 200 000 euros financés par la fondation ARC et 50 000 euros par Constances.

Les premiers résultats tirés de la base de données cancers incidents constituée jusqu'en 2014 confirment quatre cancérogènes reconnus du poumon. Les polluants ont été étudiés par unité, alors qu'ils interagissent. Il faudrait donc construire des modèles plus complexes pour déterminer les associations de polluants. Ces travaux sont en cours et devraient produire des résultats intéressants.

Les perspectives à long terme sont d'améliorer les modèles de pollution et de compléter les mesures avec d'autres expositions environnementales, d'étendre la démarche à d'autres pathologies que le cancer. Des projets ont été déposés sur les maladies neurodégénératives, la fragilité et le vieillissement accéléré et les maladies respiratoires et cardiovasculaires. Enfin, nous prévoyons également la transformation en observatoire permanent du dispositif mis en place grâce au soutien de la fondation ARC. Gazel a été mis en place en 1989. Nous espérons que Constances aura au moins la même espérance de vie.

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Je vous remercie pour cette présentation tout à fait intéressante.

3.8. Échanges avec la salle

Jean-Sébastien SAUVOREL, Villes de France

Je remercie les intervenants pour la qualité de leur exposé. À la suite de l'intervention de Claire Plateau, j'aimerais réagir sur les liens entre les données et les indicateurs des objectifs du développement durable (ODD). À Genève, le 25 avril, s'est tenu le forum régional pour le développement durable de la commission économique de l'Europe des Nations Unies. La question des données était au cœur des débats de la troisième table ronde animée par Madame Laurence Monnoyer-Smith. Cette table ronde s'est concentrée sur l'amélioration technique de la qualité des données statistiques au sein des cinquante-six pays de l'hémisphère nord. Les comparaisons entre états étaient intéressantes, car les réflexions sur la production de données et d'indicateurs doivent prendre en compte la finalité du dispositif, à savoir la comparaison des données entre états. Il faut donc veiller à ne pas se perdre dans une collecte de données innombrables non comparables avec les autres pays. J'ai abordé la question de la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales dans la production des données. J'aimerais que la proposition d'avis du Cnis précise le rôle des collectivités territoriales et des échelons locaux dans la production des données et insiste sur l'importance de leur association à la définition des indicateurs, notamment en amont des futurs examens nationaux volontaires des états. Il existe une exigence accrue de localisation des ODD au niveau infranational jusqu'à pouvoir évaluer une ville ou un territoire à l'aune des standards internationaux.

Claire PLATEAU, Insee

Votre préoccupation pourra être prise en compte dans la proposition du groupe de travail Cnis qui associera l'ensemble des parties prenantes. Les représentants territoriaux sont les bienvenus.

Jean-René BRUNETIÈRE, Président du groupe de travail ODD

C'est l'un des objectifs que nous nous fixerons.

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Nous ne prévoyons pas de recueil d'avis ce jour sur les ODD. Je confirme donc la réponse de Claire Plateau : il reviendra à ce comité d'émettre des propositions.

Jack SIEMIATYCKI, épidémiologiste à l'Université de Montréal

L'ordre du jour met en évidence le manque de données et la difficulté à relier les données environnementales aux pathologies existantes. En tant qu'épidémiologiste, je peux affirmer que la somme de connaissances encore non émergées est beaucoup plus importante que celles déjà visibles. Il existe une pyramide inversée dans la production des connaissances. Numériquement, elles sont très faibles et tout repose sur quelques acteurs. Le défi, pour les décideurs et les agences, est d'évaluer l'idéologie qui explique la situation de la production des connaissances pour pouvoir produire davantage de données à l'avenir. La plupart des présentations de cette réunion reposent sur des bases de connaissances fragiles. On peut tout à faire superposer des analyses d'exposition, mais ces bases n'en demeurent pas moins fragiles. Une telle analyse s'impose donc. Il existe un problème de ressources humaines. Le nombre de personnes compétentes et habilitées dans ce domaine limité en France, au Canada et dans d'autres pays reste très limité pour de multiples raisons.

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Effectivement, nous ne croisons jamais nos travaux avec les ressources humaines travaillant sur ces sujets. Il est intéressant d'attirer notre attention sur ce sujet. Est-ce la nouveauté des sujets qui explique cette situation ?

Jack SIEMIATYCKI, épidémiologiste à l'Université de Montréal

Je ne crois pas. L'histoire de l'épidémiologie est particulière et croise plusieurs disciplines. Elle demeure marginale dans les universités et les organismes de recherche. Notre société a-t-elle besoin de cent fois plus de sociologues que d'épidémiologistes ?...

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Je vous remercie pour vos remarques.

Bénédicte MEURISSE, Ministère de la transition écologique et solidaire, Seeidd

Santé publique France mène-t-elle des enquêtes sur les impacts de morbidité de la pollution atmosphérique à l'échelle du territoire français ?

Vérène WAGNER, Santé publique France

Oui, une étude est en cours.

Marie ZINS, Inserm

Les données de Gazel sont déclaratives et ne suffisent pas à fonder une étude d'impact. S'agissant de risques faibles, nous aurons donc besoin d'autres études à l'échelle européenne pour confirmer l'existence d'un lien de causalité. La production de données demande des ressources humaines et des financements.

Jack SIEMIATYCKI, épidémiologiste à l'Université de Montréal

Les études environnementales sont de longue durée. Le cycle d'un gouvernement est bien plus court. Il est compréhensible de vouloir valoriser des recherches à court terme, mais l'inconvénient est de réduire la génération de connaissances à long terme nécessaires à la société.

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Les difficultés administratives résultent notamment de notre appartenance à deux ministères. Nous progressons néanmoins.

Valéry MORARD, Ministère de la transition écologique et solidaire, SDES

Gazel-air permet-il de distinguer les situations infra-communales, par exemple une personne qui habite à proximité du périphérique d'une personne qui réside près du parc Monceau ? Le réseau de surveillance de la qualité de l'air maximise les situations, puisqu'il est disposé sur un réseau d'alertes.

Marie ZINS, Inserm

Pour cette raison, nous travaillons sur plusieurs modèles.

Valéry MORARD, Ministère de la transition écologique et solidaire, SDES

L'étude Gazel-air a été très reprise par la presse en 2016. Peut-on affirmer que 10 % des décès en France sont liés à la qualité de l'air ? La communication de l'information mérite de la prudence, des terminologies sont à trouver pour éviter les confusions.

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Cette prudence est importante. Nous devons faire un effort de pédagogie, sans être certains qu'il soit repris par la presse.

Marie ZINS, Inserm

Constances présente deux aspects importants, dont la réactualisation des cartes. Pour les effets sur la santé, il faudra attendre.

Pierre-Yves GEOFFARD, CNRS et École d'économie de Paris (EEP)

Quel est le budget et les ressources humaines de Constances ?

Marie ZINS, Inserm

Le financement de Constances s'élève à 35 millions d'euros sur huit ans au titre des investissements d'avenir. Ceux-ci arrivent à échéance en 2019. La CNAM nous donne accès aux centres de santé. Cela ne suffit pas, cependant. Nous développons donc des partenariats publics-privés gérés par l'Inserm. L'ARC finance également le projet à hauteur de 900 000 euros et l'accès de Constances est payant. Nous faisons des efforts pour les disciplines manquant de financement et demandons un pourcentage aux institutions comme l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) ou l'ARS. Le coût de ce projet est élevé, mais nous avons déjà des doctorants et les premiers résultats devraient être publiés à partir de 2018. Les premières études sont très intéressantes.

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Je vous remercie.

.IV PROPOSITION D'AVIS

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Nous avons préparé trois projets d'avis.

Isabelle ANXIONNAZ, Secrétariat général du Cris

Le premier avis porte sur le PNSE et sa déclinaison régionale et les deux autres sont relatifs à la Cohorte « Constances ».

4.1. Avis n° 1

Isabelle Anxionnaz donne lecture du projet d'avis n° 1.

Manuelle SALATHE, Observatoire national interministériel de la sécurité routière

Les données environnementales incluent-elles celles d'exposition au risque comme le trafic routier ?

Isabelle ANXIONNAZ, Secrétariat général du Cnis

L'avis étant général, il ne semble pas souhaitable de préciser cet aspect dans sa rédaction.

Manuelle SALATHE, Observatoire national interministériel de la sécurité routière

Avec la décentralisation, nous avons perdu des connaissances sur les trafics routiers. Nous avons besoin de données remontant des départements.

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Leur inclusion me semble aller de soi.

Sylvain MOREAU, Ministère de la transition écologique et solidaire, SDES

Il est prévu une ordonnance sur les données de trafic.

Manuelle SALATHE, Observatoire national interministériel de la sécurité routière

Sa forme n'est pas homogène et ne nous permet pas de travailler. J'insiste donc sur l'importance de ma remarque.

Annabelle PRIN COJAN, Entreprises pour l'environnement

Les difficultés actuelles pour produire des mesures sont liées à l'insuffisance de moyens. Peut-être faudrait-il l'évoquer dans l'avis.

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Le préciser impliquerait de développer toutes les raisons du manque de données probantes, au risque d'en oublier ou de nous focaliser sur une seule. L'objet de cet avis est de souhaiter davantage de travaux sur les données tous moyens confondus.

Sophie BARRAL, Service parisien de santé environnementale

La dernière phrase signifie-t-elle que les données environnementales seraient centralisées pour permettre l'accès des collectivités territoriales ? Celles qui souhaiteront travailler sur les zones de multiexposition devront faire des choix qui ne seront pas nécessairement les mêmes. L'objectif est-il de définir une méthodologie de mesure du cumul des nuisances ?

Valéry MORARD, Ministère de la transition écologique et solidaire, SDES

Les deux options restent possibles. Celle de la centralisation a été abandonnée il y a longtemps. Souhaiter un système d'information unique reconcentrant les silos risque de rester un vœu pieux. En revanche, souhaiter des approches comparables entre régions et un modèle peut être intéressant, dans la mesure où l'harmonisation des présentations et des diagnostics peut soutenir celle des données. L'utilisateur a la possibilité de conditionner ainsi les modèles de production.

Isabelle ANXIONNAZ, Secrétariat général du Cnis

Nous pourrions remplacer « données homogènes » par « données harmonisées ».

Françoise MAUREL, Secrétariat général du Cnis

Je suggère d'écrire que « l'inter-commission incite les utilisateurs à harmoniser davantage les indicateurs, afin de disposer de données homogènes ».

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Nous pourrions effectivement retenir cette idée.

À l'issue des échanges, le dernier paragraphe est modifié dans le sens suivant :

« L'inter-commission incite les utilisateurs à harmoniser davantage les indicateurs afin d'homogénéiser les données environnementales pour permettre de caractériser des zones sensibles et de mesurer les niveaux d'exposition. ».

4.2. Avis n° 2

Isabelle Anxionnaz donne lecture de l'avis n° 2.

L'avis n° 2 n'appelle pas de commentaires.

4.3. Avis n° 3

Isabelle Anxionnaz donne lecture de l'avis n° 3.

L'avis n° 3 n'appelle pas de commentaires.

.V CONCLUSION

Michèle PAPPALARDO, Cour des comptes

Je remercie l'ensemble des intervenants et des participants à cette inter-commission.

La séance est levée à 17 heures 55.

AVIS ÉMIS EN INTER-COMMISSION

Avis n° 1

L'inter-commission note l'avancée du suivi des actions du plan national santé et environnement. Elle appuie la déclinaison régionale de ce plan. À partir de l'expérience de mise en œuvre du plan dans la région Centre-Val de Loire, il apparaît :

- d'une part, l'insuffisance actuelle de certaines données pour quantifier ou caractériser la présence et la teneur de certaines sources de nuisances ou de pollution, notamment les phénomènes émergents (ondes et nanomatériaux), au niveau territorial approprié.
- d'autre part, la difficulté de quantifier l'impact direct des facteurs environnementaux sur l'état de santé de la population.

L'inter-commission incite les différents producteurs et utilisateurs à harmoniser davantage les indicateurs afin d'homogénéiser les données environnementales pour permettre de caractériser des zones sensibles et de mesurer les niveaux d'exposition.

Avis n° 2

La difficulté à relier les données environnementales aux pathologies existantes souligne la nécessité de disposer des parcours de vie des populations. La cohorte Constances, base longitudinale de données de santé présentée par l'Inserm, pourrait y répondre.

Elle rapproche d'ores et déjà les données santé collectées de données environnementales par l'appariement des adresses résidentielles géocodées et de bases de données cartographiées de pollutions atmosphériques.

L'inter-commission encourage la poursuite de ces appariements avec d'autres données environnementales, comme la qualité des eaux distribuées par exemple, qui apporteront de nouveaux éléments de connaissances.

Avis n° 3

L'inter-commission encourage le dispositif de valorisation et de diffusion des résultats de la cohorte Constances, ainsi que la mise à disposition des données localisées aux chercheurs et professionnels de santé et des services chargés du suivi de la prévention des risques sanitaires et environnementaux.

Plus généralement, l'inter-commission veillera à l'amélioration de l'accès des utilisateurs aux sources existantes et à ce que la statistique publique garantisse la documentation des sources.

Référence : avis de moyen terme n° 3-C de la commission « Environnement et développement durable ».

DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site du Cris

Documents préparatoires

- [Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - Inter Com EDD Services- 2017 - 1e réunion\)](#)
- [Diagnostic régional santé environnement - ORS Centre-Val de Loire](#)
- [Environnement en France - 2014 - Les grandes tendances](#)
- [Article Santé publique France - Impact sanitaire de la pollution atmosphérique - 2016](#)
- [3e Plan régional santé environnement - Centre-Val de Loire - 2017-2021](#)
- [3e Plan national santé environnement - 2015-2019](#)
- [3e Plan national santé environnement - Mesures phares](#)
- [Article Cohorte Constances - 2016](#)
- [Article Cohorte Constances - 2015](#)
- [3e Plan national santé environnement - Rapport de suivi - 2015](#)
- [Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité](#)

Documents complémentaires

- [Programme national Santé et Environnement- Diaporama](#)
- [Impact sanitaire de la pollution de l'air, Santé publique France - Diaporama](#)
- [Enquête Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire - Sivis - Diaporama](#)
- [Les objectifs de développement durable - Diaporama](#)
- [Enquête de victimation - CVS - Diaporama](#)
- [La cohorte Constances, méthodes et données - Diaporama](#)
- [Diagnostic territorial pour la mise en place du PRSE3 - Centre Val de Loire - Diaporama](#)
- [Enquête nationale sur la santé des élèves de grande section de maternelle 2018-2019- Diaporama](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ ET AVIS « 7BIS »

Avis d'opportunité d'enquête

- Enquête nationale sur la santé des élèves de grande section de maternelle (Année scolaire 2018-2019) 34
- Enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) 36
- Enquête sur le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS) 39

Avis sur les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 41

Formulée par la **Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)** du **Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** :

- données concernant les comptes individuels retraite des fonctionnaires de l'État par le service des retraites de l'État (DGFIP)

Paris, le 11 mai 2017 n°49 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête nationale de santé 2018-2019 auprès des élèves de grande section de maternelle

Type d'opportunité : Reconstitution d'enquête existante

Périodicité : tous les six ans

Demandeurs : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Au cours de sa réunion du 26 avril 2017, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête sur la santé des élèves de grande section de maternelle (GSM) – année scolaire 2018-2019.

Cette enquête s'insère dans le cadre d'un dispositif d'enquêtes menées en milieu scolaire depuis l'année scolaire 1999-2000. Un niveau scolaire différent est enquêté tous les deux ans depuis 2010, alternativement : la grande section de maternelle (GSM), le cours moyen 2^{ème} année (CM2) et la classe de troisième. La précédente édition de l'enquête GSM 2012-2013 avait fait l'objet d'une demande d'avis d'opportunité au Cnis.

L'objectif principal de cette enquête est d'éclairer l'action publique sur la santé des élèves de GSM et de mettre en évidence d'éventuelles inégalités, en particulier sociales. Elle permet d'alimenter divers indicateurs de santé à l'échelle nationale ou régionale dans le cadre de :

- contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des agences régionales de santé (ARS), sur la surcharge pondérale ;
- suivi du plan rougeole.
- évaluation indirecte du Programme national nutrition santé (PNNS).

Les principaux thèmes abordés sont : les troubles staturo-pondéraux en relation avec les habitudes de vie (temps passé devant les écrans, habitudes alimentaires) ; la prévalence et la prise en charge de l'asthme et des troubles sensoriels (vision, audition) ; la santé bucco-dentaire ; la couverture vaccinale ; les accidents de la vie courante.

Le champ de l'enquête concerne les élèves scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'État, en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (Antilles, Guyane et Mayotte). Elle porte sur un échantillon cible de 30 000 enfants scolarisés en grandes sections de

maternelle pour l'année 2018-2019 et qui bénéficient du bilan de santé obligatoire au cours de la sixième année.

L'enquête est réalisée à partir du fichier exhaustif de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale relatif aux écoles publiques et privées ouvertes à la rentrée de l'année précédant l'enquête.

Les questionnaires papier sont adressés par voie postale, par un prestataire, aux inspections académiques, qui sont chargées de les transmettre aux personnels de santé rattachés à l'établissement. Le personnel de santé peut s'il le souhaite profiter des bilans de la sixième année pour réaliser l'enquête, mais ce n'est pas une obligation.

Les informations recueillies sur l'enfant sont anonymes et la confidentialité des données concernant l'enfant est assurée au sein de l'établissement. L'identifiant de l'établissement est conservé à des fins de gestion, de corrections et d'enrichissement de la base par appariement de l'échantillon obtenu avec certaines informations complémentaires de la base de données des établissements de la DEPP (caractéristiques de l'école fréquentée par l'enfant, appartenance à une zone d'éducation prioritaire, à une zone urbaine sensible...). L'identifiant de l'établissement est supprimé dès que les phases d'apurement et d'appariement sont achevées.

La collecte aura lieu de septembre 2018 à juin 2019, au moment jugé opportun par les directeurs d'établissement et le personnel de santé.

Trois instances de concertation existent actuellement.

Le **comité de pilotage de l'enquête** (Copil) se réunit au moins une fois par an, et rassemble des représentants de chacun des organismes partenaires : ministère de l'Éducation nationale (Direction générale de l'enseignement scolaire, Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance), ministère de la Santé (Direction générale de la santé, Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques) et l'Agence Nationale de Santé Publique.

Le **comité d'orientation stratégique** (COS), présidé par la sous-directrice de l'Observation de la santé et de l'assurance maladie de la DREES, composé des représentants des organismes partenaires de niveau hiérarchique équivalent, a pour mission de fixer les grandes orientations sur les dimensions méthodologiques de l'enquête (périodicité, calendriers, nouvelles thématiques abordées). Il procède à des bilans sur les besoins et attentes des partenaires au regard des autres sources de données existantes. Il se réunit uniquement en cas de nécessité.

Un **comité d'exploitation** qui réunit les personnes exploitant l'enquête, en premier lieu les membres des institutions partenaires de l'enquête et représentées au comité de pilotage. A terme, une ouverture plus large aux chercheurs avec la mise à disposition des données via le réseau Quetelet est envisagée.

Les données seront exploitées en premier lieu par les partenaires de l'enquête (après suppression de l'identifiant établissement dans les bases).

Le retour d'information aux personnels mobilisés lors de l'enquête (médecins et infirmières scolaires) se fait par envoi des premiers résultats (« Études et résultats » de la Drees) dans les établissements tirés au sort ainsi que dans les inspections académiques et les rectorats.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années 2018 et 2019.

Paris, le 11 mai 2017 n°50 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité »

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : annuelle

Demandeurs : Le département des ressources et des conditions de vie des ménages (DRCVM) de l'Insee ; l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) département de l'Institut national des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) ; le Service statistique ministériel de la sécurité Intérieure (SSMSI) du ministère de l'Intérieur.

Au cours de sa réunion du 26 avril 2017, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

En France, les enquêtes de victimation sont utilisées depuis environ 40 ans et, depuis 1996, l'Insee est un acteur majeur dans ce type d'enquêtes. De 1996 à 2006, un module de victimation figurait dans le questionnaire des enquêtes EPCV (Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages) sur la qualité de l'habitat et de l'environnement. Certaines années, ce module a été complété de questions de victimation supplémentaires. Cela a été le cas en 1999 à la demande de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) puis en 2005 et 2006, à la demande de l'Observatoire national de la délinquance. Ce partenariat s'est poursuivi avec la mise en place à partir de 2007 et suite à l'abandon des EPCV d'une enquête annuelle consacrée à l'étude de la victimation : l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Ce dispositif a donné lieu depuis 2007 à onze enquêtes annuelles de victimation. Au fil des différentes éditions, la grande majorité du questionnaire est restée stable, même s'il a fait l'objet de quelques évolutions visant à prendre en compte de nouveaux besoins, comme les violences psychologiques au sein du couple à partir de 2014.

L'enquête CVS, menée en population générale, vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. Par cette interrogation directe, la prévalence (proportion de victimes) et l'incidence (nombre d'actes subis) de certaines atteintes contre les personnes physiques ou leurs biens sont mesurées. On peut en étudier les variations annuelles. Il est alors possible d'effectuer des comparaisons en tendance avec les données administratives sur les faits constatés (notamment celles qui sont issues de l'enregistrement des crimes et délits par la police et la gendarmerie). De plus, le dispositif permet d'analyser les caractéristiques socio-démographiques des victimes, d'estimer la part de celles qui ont porté plainte et de s'intéresser aux effets de la victimation subie (dommages matériels et psychologiques, conséquences dans la vie quotidienne des victimes). L'enquête

porte également sur l'opinion des personnes en matière de sécurité, dans leur cadre de vie notamment et de mesurer en particulier leur « sentiment d'insécurité ».

Depuis 2015, différentes sessions ont été organisées par le Cnis pour débattre de l'opportunité de l'annualité de CVS. Ainsi le 24 novembre 2015, la commission « Services publics et services aux publics » s'est consacrée à l'ensemble du dispositif statistique relatif à la sécurité. L'année suivante, une rencontre Cnis sur les statistiques relatives à l'insécurité du 5 septembre 2016 a discuté des comparaisons internationales de victimation, des enjeux méthodologiques des enquêtes et des protocoles retenus dans d'autres domaines sensibles comme les usages de drogues. A l'issue de cette rencontre, le Cnis a demandé aux maîtrises d'ouvrage d'examiner les évolutions pouvant permettre le suivi conjoncturel visé par l'ONDRP et le SSMSI. Deux pistes ont été en particulier privilégiées : celle de la constitution d'un échantillon en panel (méthode à privilégier pour analyser les évolutions annuelles) et celle de la poursuite d'expérimentations sur la collecte multimode (incluant l'usage du téléphone ou d'internet), dans le prolongement de l'expérimentation internet « Vol, violences et sécurité » de 2013.

Les maîtrises d'ouvrage ont alors ouvert deux chantiers : l'un portant sur le questionnaire lui-même, l'autre, plus récent, sur le dispositif de collecte et en particulier son plan de sondage.

Ainsi en 2016, il a été décidé, en accord avec le groupe de concertation et d'exploitation de l'enquête de la faire évoluer vers un dispositif associant un cœur d'enquête (Tronc commun des ménages et principales victimations) et des modules tournants (sur des thématiques anciennes ou nouvelles), selon le protocole mis en place dans les grandes enquêtes européennes (European Union – *Statistics on Income and Living Conditions* EU-SILC et EU *Labour Force Survey* LFS par exemple).

Pour l'enquête de 2017, un important travail de recensement des questionnements et d'harmonisation entre les différents modules de victimation a été réalisé par les maîtrises d'ouvrage pour une meilleure cohérence d'ensemble et afin d'avoir une plus grande comparabilité entre les faits.

Pour l'enquête de 2018, deux nouveaux modules sont actuellement en cours de test : l'un sur les infractions économiques dont la conception a fait l'objet d'un groupe de travail piloté par le SSMSI ; l'autre sur les infractions à caractère discriminatoire proposé par des experts réunis par l'ONDRP. Les projets de questionnaires seront soumis pour accord aux différentes instances institutionnelles (comité du label, comité de pilotage) pour implémentation en 2018.

Par ailleurs, les maîtrises d'ouvrage ont ouvert un second chantier de réflexion, relatif au dispositif de collecte et à son plan de sondage. Pour répondre au besoin d'informations conjoncturelles réaffirmé au cours du dernier débat organisé par le Cnis en septembre 2016, il est nécessaire d'augmenter la précision de la mesure des indicateurs. La panélisation, au moins partielle, de l'enquête pourrait être une solution possible, alternative à une augmentation, qui devrait être substantielle, de l'échantillon. Afin de tester cette solution, les maîtrises d'ouvrage se proposent de mettre en place en parallèle deux protocoles expérimentaux :

- l'introduction d'une quinzaine de questions de victimation (ménage et individus) dans le panel statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) dès 2018. Le principe a été accepté par le comité de pilotage de l'enquête SRCV et le choix des questions approuvé par le groupe de concertation et d'exploitation de l'enquête. Elles seront posées en 2018 et en 2019, ce qui permettra de disposer d'un premier jeu de données panélisées en 2021 pour mesurer les gains de précision obtenus par la panélisation.

- le principe d'une réinterrogation en 2019 d'un sous-échantillon des répondants à l'enquête CVS en 2018, qui seront avertis de cette possibilité lors de la collecte 2018. Le protocole n'a pas encore été défini (introduction du multimode, taille d'échantillon), ni les questions statistiques approfondies (calcul et utilisation de taux de victimation sur deux échantillons distincts : « face à face » 2019 et « réinterrogés » 2019), ni les questions juridiques instruites (nécessité de découpler les informations sensibles déclarées en 2018 lors de la remontée de données antérieures pour permettre la réinterrogation en 2019).

Les réflexions se poursuivront au sein du groupe de concertation et d'exploitation de l'enquête (voir *infra*).

L'enquête CVS est menée annuellement en France métropolitaine et selon les années dans un ou plusieurs départements d'Outre-mer.

Trois questionnaires sont proposés : le questionnaire « ménage » auprès d'un adulte du ménage-unité de vie, de préférence la personne de référence ou un membre du groupe de référence ; le questionnaire « individuel » en face à face avec une personne par ménage-unité de vie présent dans le logement, tirée au sort parmi les personnes de 14 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année d'enquête ; et le questionnaire « individuel » auto-administré auprès d'une personne tirée au sort pour le questionnaire « individuel » en face à face sous condition qu'elle soit âgée de 18 ans au moins au jour de l'enquête et ait 75 ans ou moins au 1^{er} janvier.

La taille de l'échantillon principal 2018 envisagée est de 22 800 fiches adresses. Le nombre de répondants attendu est de 16 000 ménages environ et de 13 000 individus pour ce qui concerne le questionnaire auto-administré.

L'enquête se déroule de début février à début mai de chaque année.

Les décisions stratégiques relatives à l'enquête CVS sont prises par un comité de pilotage rassemblant l'INSEE, l'ONDRP et le SSMSI. Par ailleurs, un groupe de concertation et d'exploitation regroupe les différents utilisateurs dont l'ONDRP, le SSMSI, le ministère de la Justice, la MIPROF, le CESDIP, la SDFE, l'INED et le CGET. Ce comité, mis en place début 2015, a été consulté sur les besoins des différentes partenaires et est consulté chaque année sur les évolutions du questionnaire. Les membres de ce comité sont invités à participer aux différents groupes de travail mis en place pour élaborer ou réviser le questionnement. Les partenaires du Cnis qui le souhaitent peuvent rejoindre ce groupe.

Pour la publication des résultats, le niveau géographique privilégié est la France métropolitaine. La représentativité infra nationale n'est assurée qu'au niveau des ZEAT au plus.

L'enquête alimentera le rapport annuel de l'ONDRP. Ses résultats seront diffusés dans les supports de l'INSEE (site, Insee Première, fiches thématiques dans des Insee Référence...) et sur le site Internet du SSMSI (chiffres clés, rapport d'enquête, études) et donneront lieu à des travaux d'études de l'INSEE et des partenaires.

Un fichier de production et de recherche (FPR) comportant des données individuelles et anonymisées sera accessible pour les chercheurs via le centre Quetelet. Le fichier de production et de recherche sera également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique qui en feront la demande, sous réserve de l'accord de l'INSEE et de la signature d'une convention précisant les modalités de mise à disposition.

En cas de demande d'une équipe de recherche, et après accord du comité du secret, un fichier indirectement nominatif (le fichier de production et de recherche complété des variables demandées par l'équipe de recherche et permettant d'identifier - directement ou indirectement - un individu) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD). Les données collectées sous casque ne font cependant l'objet d'aucune cession de fichiers non-anonymisés, conformément à la demande du Comité du Label exprimée lors de la séance du 26 juin 2013.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années 2018 et 2019.



Paris, le 11 mai 2017 n°49 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS)

Type d'opportunité : Enquête rééditée

Périodicité : annuelle

Demandeurs : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Bureau des études sur les établissements et l'éducation prioritaire.

Au cours de sa réunion du 26 avril 2017, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête sur le Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS).

L'enquête SIVIS a été mise en place en 2007. Elle répond à la demande du Secrétariat Général du ministère de l'Éducation Nationale et de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire qui souhaitent disposer d'un outil de pilotage de la violence en milieu scolaire. Elle répond également à une demande de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, du Comité interministériel de prévention de la délinquance.

Les objectifs généraux de l'enquête sont :

- Assurer le recueil d'informations sur les actes de violence en milieu scolaire : évaluation des caractéristiques de la violence en milieu scolaire, en termes d'actes, de types d'auteurs et de victimes (distinction entre élèves-enseignants-autres personnel, sexe et âge), de lieux, de suites données aux incidents. Le questionnaire comporte aussi une partie sur le climat scolaire vu par les chefs d'établissement.
- Disposer d'un outil de connaissance et d'observations utile pour le pilotage national et académique du système éducatif.

Le champ de l'enquête couvre les établissements des premier et second degrés publics et privés, soit environ 51 700 écoles maternelles et élémentaires et 11 300 établissements du second degré en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (y compris Mayotte), avec une représentativité académique. A la rentrée 2017, la taille de l'échantillon sera réduite. L'échantillon ne sera plus représentatif qu'au niveau national, mais pourra être complété par des extensions locales pour les académies qui en feraient la demande.

Un questionnaire « Web » est mis à disposition sur le réseau Intranet académique. Chaque établissement ou circonscription sélectionné est prévenu par mail de son appartenance à l'échantillon. L'enquête Web est complétée par les chefs d'établissements dans le second degré, et par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

(IEN) dans le premier degré, qui renseigne les données pour l'ensemble des écoles de sa circonscription. Les directeurs d'écoles ne répondent pas directement : les faits de violence sur le premier degré étant très rares, ils seraient probablement peu assidus à l'enquête, se sentant peu concernés par les phénomènes de violence. De plus, dans le premier degré public, c'est la circonscription qui est l'entité administrative pertinente et l'IEN son responsable.

La DEPP s'appuie sur un réseau de correspondants académiques qui effectuent le suivi de la collecte et le contrôle des données.

L'enquête Web comprend deux onglets de saisie : le questionnaire « incidents », que le chef d'établissement ou l'IEN renseigne en continu entre septembre et juillet, lors de la survenue d'un fait de violence grave ; le questionnaire sur le « climat » (uniquement pour le second degré), dont la périodicité est trimestrielle (réponses en décembre, mars et juin).

Le temps de réponse est évalué à 3 mn par incident ; le nombre mensuel d'incidents par mois dépassant rarement 5 pour un établissement. Pour le questionnaire trimestriel sur le climat de l'établissement (uniquement pour le second degré), le temps de réponse est évalué à 10 mn.

Ce dispositif a été mis en place en concertation avec le secrétariat général, la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et les organisations représentatives des chefs d'établissement.

Il fait l'objet d'un suivi dans le cadre d'un comité de pilotage des enquêtes sur la violence en milieu scolaire où sont représentées : la Depp, la DGESCO, la direction des affaires financières (responsable de l'enseignement privé), des représentants des académies, le SNPDEN, la FCPE, la PEEP, le CGET, l'ONDRP, des chercheurs.

Pour la publication des résultats, il est prévu : une note d'information annuelle (novembre), une contribution à la revue « Repères et références statistiques » (septembre), une contribution au rapport de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (octobre), une contribution au rapport de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (novembre) et une production d'indicateurs LOLF (février).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les cinq années scolaires 2017-2018 à 2021-2022.



**AVIS DU CNIS SUR DES DEMANDES D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Au cours de sa réunion du 26 avril 2017, l'inter-commission « Services publics et services aux publics » et « Environnement et développement durable » a examiné la demande d'accès à des sources administratives suivante :

Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- données concernant les comptes individuels retraite des fonctionnaires de l'État par le service des retraites de l'État (DGFIP)

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

**FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'ACCÈS A DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI N° 51-711 DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

1. Service demandeur

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES).

1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05.

2. Organisme détenteur des données demandées

Ministère des finances et des comptes publics. Direction générale des finances publiques. Service des retraites de l'État (SRE). Bureau financier et des statistiques.

11, boulevard Gaston Doumergue - 44964 Nantes Cedex 9.

3. Nature des données demandées

La demande porte sur les données individuelles anonymisées des Comptes Individuels Retraites pour tous les agents de la Fonction Publique d'État, dans le champ de l'étude, à savoir les personnels titulaires des Établissements Publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et les titulaires des universités, âgés de 50 ans et plus, les personnels concernés relevant exclusivement de la catégorie sédentaire.

Les données individuelles anonymisées sont extraites des bases des comptes individuels retraite (CIR).

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Parmi les personnels des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), on compte environ 40 000 titulaires au sein des Établissements Publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et 100 000 dans les universités.

La prévision des départs en retraite de ces personnels est une des préoccupations du MENESR : ceux-ci prolongeant leur carrière du fait des réformes successives des retraites, ces établissements s'inquiètent par exemple de l'impact de ce phénomène sur la masse salariale et par double ricochet sur les possibilités de recrutement et les perspectives de carrière qu'ils peuvent offrir, à budget contraint.

De plus, la variabilité des comportements est importante, et va s'accroître sous l'effet des réformes, entre les personnels qui partent dès l'AOD (âge d'ouverture des droits) et ceux, nombreux, qui partent un peu au-delà la limite d'âge, par dérogation.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Réalisation d'un travail de micro-simulation des comportements de départs en retraite des titulaires des établissements de l'ESR, puis de projection des départs des personnels encore en activité, en tenant compte de l'augmentation progressive de la durée d'assurance requise qui est prévue par la loi de réforme des retraites de janvier 2014.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Sur le champ précis des titulaires des établissements de l'ESR, aucun travail récent de micro-simulation n'a été réalisé. Par ailleurs, la base de données du SRE (DGFIP) est la seule comportant suffisamment de variables, sur le champ concerné, et avec une représentation exhaustive indispensable compte tenu de la taille de la population étudiée.

7. Périodicité de la transmission

Ponctuelle. La demande concerne un unique envoi.

8. Diffusion des résultats

Publication du SIES sous forme d'une Note d'information du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.